

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 26 février 2018
Openbare vergadering van maandag 26 februari 2018
Séance publique
Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16 heures 10 sous la présidence de M. Jacques Oberwoits, Président.

De openbare vergadering wordt geopend om 16 uur 10 onder voorzitterschap van de heer Jacques Oberwoits, Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigen : Mmes Ries et Mejbar, MM. Boukantar et Amrani.

Procès-verbal de la séance du 5 février 2018

Notulen van de zitting van 5 februari 2018

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 5 février 2018 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 5 februari 2018 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Communications – Mededelingen

M. le Président.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la Nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 173, 174 et 175 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 22 février 2018.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 173, 174 en 175 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 22 februari 2018.

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 149 à 172 et 192 à 194 repris au supplément à cet ordre du jour daté du 22 février 2018.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 149 tot 172 en 192 tot 194 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 22 februari 2018.

M. le Président.- En application de l'article 97, alinéa 3 de la Nouvelle loi communale, et vu l'urgence, une proposition de motion a été introduite par Mme Zoubida Jellab, M. Bart Dhondt, M. Fabian Maingain, Mme Joëlle Milquet et M. Didier Wauters, Conseillers communaux, concernant les dysfonctionnements avérés au sein de l'asbl GIAL.

Le Collège a introduit un projet de motion sur le fonctionnement de GIAL. Les deux motions ont été ajoutées à l'ordre du jour aux points 176 et 177.

- L'urgence est admise à l'unanimité.

- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Communication de décisions prises par l'autorité de tutelle

M. le Président.- J'informe les membres du Conseil de l'arrêté ministériel du 30/01/2018 annulant la décision n° 133 du Conseil communal du 18/12/2017 relative au marché de travaux en trois lots pour l'aménagement du Pocket Park « Le Vallon » et le Pocket Park « La Terrasse ».

Je vous informe également du courrier de l'autorité de tutelle du 07/02/2018 signalant que la décision n° 56 du Conseil communal du 20/11/2017 relative au

budget de l'exercice 2018 de la Régie foncière est devenue exécutoire par expiration du délai pour statuer.

Le courrier de l'autorité de tutelle du 07/02/2018 signale que la décision n° 111 du Conseil communal du 20/11/2017 relative à l'adoption du budget de la Ville pour l'exercice 2018 est devenue exécutoire par expiration du délai pour statuer.

Je vous informe de l'arrêté ministériel du 30/01/2018 portant suspension de la décision n° 137 du Conseil communal du 18/12/2017 relative au marché de travaux en 2 lots pour le réaménagement de la place Bockstael, de la rue Laneau et du square des Combattants.

Communications relatives aux associations subventionnées - Mededelingen
betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- Public asbl, au 31/12/2016 ;
- Aidants proches - Bruxelles asbl, au 31/12/2016 ;
- Pro Vélo asbl, au 31/12/2016 ;
- Le 8ème Jour asbl, au 31/12/2016 ;
- Théâtre Royal de Toone - Centre folklorique de l'Îlot sacré asbl, au 31/12/2016.

Pris pour information.

Kennis genomen.

Composition du Collège des Bourgmestre et Échevins

Élection d'un nouvel Échevin

1. Démission de M. David Weytsman en qualité d'Échevin avec effet au 26/02/2018

M. le Président.- Par courrier du 05/02/2018, M. David Weytsman, élu 9e échevin par le Conseil communal en sa séance du 11/09/2017, présente sa démission en qualité d'Échevin avec effet au 26/02/2018. Le Conseil communal prend acte de cette démission.

2. Élection d'un Échevin en remplacement de M. Weytsman

M. le Président.- L'article 15,§ 1, de la Nouvelle loi communale stipule que si un Échevin renonce à son mandat d'Échevin, un nouveau candidat est présenté par écrit par au moins la majorité des élus de la liste sur laquelle il s'est présenté, et la majorité des élus du Conseil dans les deux mois qui suivent la vacance du mandat.

Par lettre du 08/02/2018, le Collège a informé les membres du Conseil communal de l'intention du Collège de procéder à l'élection d'un Échevin en séance publique du Conseil communal du 26/02/2018, de la procédure pour le dépôt des candidatures et de l'échéance, à savoir au plus tard le jeudi 22/02/2018 à minuit.

3. Recevabilité de la candidature écrite

M. le Président.- Une candidature a été introduite par écrit pour le mandat d'Échevin en remplacement de M. Weytsman, démissionnaire. La candidature émane de Mme Clémentine Barzin, élue de la liste MR-Open Vld.

L'acte de présentation indique expressément que Mme Barzin se porte candidate pour le mandat de 9e Échevin en remplacement de M. Weytsman, démissionnaire. L'acte de présentation de Mme Clémentine Barzin recueille la double majorité prescrite par la loi. D'une part, il est signé par la majorité au moins des élus de la liste sur laquelle elle a été élue (MR-Open Vld) et, d'autre part, il est cosigné par des élus de la liste PS-sp.a et un élu de la liste cdH, recueillant ainsi la majorité au moins des élus au Conseil communal.

L'acte de présentation de Mme Clémentine Barzin n'est pas accompagné d'une déclaration d'appartenance linguistique établi conformément à l'article 23 bis du Code électoral communal bruxellois.

Je porte donc à la connaissance du Conseil que la candidature de Mme Clémentine Barzin est valablement présentée par écrit et que le scrutin peut avoir lieu.

Déroulement des opérations de vote

M. le Président.- L'élection a lieu en séance publique, mais le vote est secret.

Conformément au règlement d'ordre intérieur, un bureau sera constitué pour le scrutin et le dépouillement, composé du Président, qui présidera le bureau, et des deux Conseillers présents les moins âgés, à savoir M. Fabian Maingain et M. Bart Dhondt, qui rempliront les fonctions de scrutateurs. Le bureau prendra place dans la Salle Maximilienne qui est considérée comme faisant partie intégrante de la Salle du Conseil et où le vote aura lieu dans des isolements qui y sont installés à cet effet.

Chaque Conseiller recevra donc un seul bulletin des mains du Président. M. Maingain pointera les noms des Conseillers ayant reçu un bulletin. Les Conseillers voteront dans les isolements, puis viendront déposer leurs bulletins dans l'urne. M. Bart Dhondt pointera le nom des Conseillers ayant voté. Le nom de Mme Clémentine Barzin est indiqué sur le bulletin de vote. Pour voter valablement, vous coloriez en rouge la case 'oui' ou 'non'. Celui qui veut s'abstenir doit laisser son bulletin blanc. Si vous coloriez plus d'une case, si une quelconque mention apparaît sur le bulletin ou si le vote n'est pas exprimé au moyen du crayon rouge, votre bulletin sera nul. Celui qui s'est trompé doit le signaler au Président, qui pourra alors remplacer le bulletin contre la remise de l'ancien qui sera détruit.

À l'issue du scrutin, l'urne sera fermée et on procédera au dépouillement également dans la Salle Maximilienne.

Je proclamerai immédiatement le résultat du vote en séance publique.

M. Ceux.- Nous vivons une législature extraordinaire. J'ignore si ce sont les socialistes qui courent après les libéraux ou l'inverse, mais la présente législature a déjà donné lieu à la nomination de trois bourgmestres socialistes, au départ d'une échevine sp.a et à l'élection d'un échevin libéral supplémentaire. Et ce dernier, alors que nous lui avons accordé une certaine confiance, repart vers d'autres cieux. Quelle stabilité pour la majorité communale ! Déjà ce matin, alors qu'il était encore échevin, il a critiqué le travail de ses collègues à la Ville de Bruxelles et à la Région. J'ose espérer que par respect des institutions, ce changement sera le dernier.

M. le Bourgmestre.- Je note que le Collège redevient paritaire, et j'en suis très fier.
(Applaudissements)

M. Weytsman.- Je vous remercie pour les témoignages de sympathie, voire d'amitié, y compris de l'opposition. Je reste à la Ville de Bruxelles et je serai plus que jamais attentif à ce qu'il s'y passera.

(Il est procédé au vote)

Dépouillement - Stemopnemingsverrichtingen

Nombre de votants : 40

Bulletins blancs ou nuls : 3

Votes valables : 37

Majorité absolue : 18

Votes positifs : 26

Votes négatifs : 11.

En conséquence, Mme Clémentine Barzin est proclamée Échevine.

(Applaudissements)

(Le Président invite Mme Clémentine Barzin à s'approcher en vue de prêter le serment constitutionnel devant le Bourgmestre)

- Mme Clémentine Barzin prête le serment suivant en français : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge. »

- Mevr. Clémentine Barzin legt de volgende eed af : "Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk."
Il est donné acte de sa prestation de serment et elle est installée dans ses fonctions d'Échevine.

M. le Bourgmestre.- Je remercie M. Weytsman. Il reste à la Ville de Bruxelles, et je suis sûr qu'il aura à cœur de la défendre aussi à la Région bruxelloise.

Je souhaite la bienvenue à Mme Barzin. Notons qu'elle est la deuxième native de Namur à rejoindre ce Collège. Je suis convaincu de son enthousiasme, de sa spontanéité et de ses convictions. J'espère qu'elle pourra très rapidement s'investir dans ses dossiers.

Je vous souhaite la bienvenue. J'espère que vous vous épanouirez dans votre nouvelle fonction. Servir cette Ville est un véritable épanouissement et un vrai bonheur.

(Applaudissements)

Mme Barzin.- Je mettrai dans ma nouvelle fonction tout mon enthousiasme et mon affection pour Bruxelles.

M. Courtois, premier échevin.- Je félicite Mme Barzin. Monsieur Ceux, la Ville nous a permis de montrer l'éventail des richesses du MR et de ses talents. Mme Barzin gèrera une matière importante, à savoir la participation et la citoyenneté.

M. Weytsman a ouvert le chemin. Il devient chef du groupe MR au Conseil communal de la Ville de Bruxelles.

M. Ceux.- Nous félicitons Mme Barzin. Nous savons qu'elle mettra tout son cœur au service de la Ville.

GIAL : présentation de l'institution par Mme Mary-Odile Lognard et M. Johan

Verheyen

Mme Mary-Odile Lognard.- GIAL imagine les solutions et services de demain pour un Bruxelles numérique, fournit un accès simple, fiable et compétitif à tous les citoyens et accompagne la Ville dans la réalisation de ses projets, de la conception à l'assistance.

GIAL assiste 4.500 utilisateurs (la plupart agents de la Ville de Bruxelles) et 36.000 utilisateurs à l'instruction publique.

Ces missions sont issues du contrat de gestion conclu avec la Ville de Bruxelles :

1. Gestion des infrastructures locales, 8.700 PC et portables, 4.000 téléphones, GSM et smartphones, 7.000 écrans, 2.100 imprimantes, 400 tableaux blancs interactifs, 700 logiciels de bureautique
2. Gestion des infrastructures partagées : 700 serveurs répartis sur le territoire de la Ville
3. Gestion des sauvegardes et récupération des données
4. Gestion de la sécurité informatique
5. Gestion des réseaux et datacom : 290 sites connectés sur le territoire de la Ville
6. Gestion de la téléphonie : 4.500 postes téléphoniques
7. Gestion des logiciels d'application (plus de 80)
8. Formation des agents de la Ville dans les domaines IT
9. Veille technologique

Le cadre

L'élément principal de ce cadre est un contrat de gestion. GIAL est la première asbl de la Ville liée à celle-ci par un contrat de gestion signé à la fin 2015 et approuvé par le Conseil communal le 9 novembre 2015. Il court sur quatre ans pour les années 2016 à 2019.

Le deuxième élément constitutif du cadre organisationnel entre la Ville et GIAL est le schéma directeur informatique (SDI).

Le troisième élément est la gouvernance de Brucity 2021, nouveau centre administratif de la Ville de Bruxelles. GIAL est chargée de tous les aspects technologiques de ce déménagement.

Budget accordé à GIAL par la Ville et approuvé par ce Conseil communal le 20 décembre dernier pour l'année 2018

- ordinaire de 25,9 millions € : environ 10 millions pour les salaires et 15 millions

pour les dépenses de fonctionnement ;

- extraordinaire de 12, 2 millions € : projets et études, matériel, câblage.

La centrale d'achats

Depuis 2010, les marchés passés pour le compte de la Ville sont ouverts à d'autres organismes, ce qui permet de bénéficier de meilleurs prix et conditions. Cette centrale d'achats a réalisé un chiffre d'affaires de près de 12 millions € en 2016 et 2017.

Depuis la nouvelle législation de juillet 2017, cette centrale est devenue une centrale de marchés. Les plus gros clients de cette centrale, parmi une centaine, sont la Ville de Liège (plus de 1 million €), l'athénée royal de Nivelles (tablettes), Resa, Bruxelles-Propreté, la Citadelle, l'ICDI à Charleroi, la province du Brabant wallon, Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert, la province de Namur...

La collaboration avec le groupe CIRB (groupe CIRB-CIBG, OIP), Iristeam (asbl), Irisnet (SC)

Le CIRB met à la disposition de GIAL et de la Ville le réseau Irisnet (fibre optique entre les bâtiments et Irisnet Orange (communication téléphonique et gsm). GIAL a recours aux marchés du CIRB (centrale d'achats) pour la fourniture de consultance informatique et la plateforme GIS. GIAL collabore au sein du réseau wifi.brussels. La Ville siège au conseil d'administration d'Irisnet.

Service Level Agreement (sLA) : les services de support de GIAL répondent chaque année à plus de 17.000 appels très divers.

Les solutions et applications

GIAL met au service de la Ville de Bruxelles des solutions et des applications soit développées par GIAL (de moins en moins), soit acquises sur le marché, implémentées et gérées par GIAL, soit mises à disposition par le CIRB ou un Service public fédéral (passeports, permis de conduire...). En pareil cas, GIAL élabore l'interface entre ces applications et la Ville, ce qui demande un travail de

développement.

Quelques exemples :

- e-collège et e-conseil
- gestion de l'état civil et de la population
- gestion des finances de la Ville (taxes)
- gestion des ressources humaines (paie, évaluation, pointage, carrière, formation et évaluation de 5.000 agents de la Ville)
- gestion des emplacements de marché et horeca
- contrôles des horodateurs (185.000 constats en 2017)
- gestion des inscriptions en crèches (40 milieux d'accueil)
- gestion des inscriptions scolaires et des bibliothèques (40.000 lecteurs)
- gestion des sanctions administratives communales
- gestion locative
- système d'information géographique
- sites web.

Projets en cours

Plus de 100 projets en cours, majoritairement dans le cadre de Brucity 2021.

Quelques exemples :

- poursuite de la dématérialisation des actes de l'état civil
- intégration de sources externes (Fidus, Registre national...)
- module de réservation des places en crèches
- dématérialisation des factures entrantes
- création d'une plateforme collaborative pour les écoles (interface entre professeurs, élèves et parents)
- solution de gestion centralisée du dossier citoyen (canal d'entrée unique d'accès à l'administration pour le citoyen)
- envoi automatisé des décisions du Collège/Conseil à la tutelle
- implémentation et dématérialisation du courrier entrant

- plateforme de reporting (BI) destiné au Collège pour l'aide à la décision
- poursuite du programme HRA avec gestion des évaluations et contrôle budgétaire
- dématérialisation des dépôts de dossiers
- système de rendez-vous pour la section Plan

De heer Johan Verheyen.- Ik heb de eer u de projecten te presenteren die vandaag lopend zijn op het vlak van IT. Een eerste belangrijk punt is de new way of working. Dat is heel belangrijk in het nieuwe gebouw. Dat betekent dat we ervoor zorgen dat de mensen kunnen telewerken, dat ze mobiel kunnen werken, desksharing hebben, toegang krijgen tot moderne technologie inzake conferences, enzovoort.

Een heel belangrijk punt is de veiligheid, de IT-security. Er is veel te doen om hacking en dergelijke, en we investeren dus ook veel in die IT-veiligheid. Er is uiteraard ook alles wat te maken heeft met back-ups en restores. We zorgen er bijvoorbeeld voor dat jullie kunnen mailen.

Een ander belangrijk punt is de telefonie. De telefonie wordt door ons beheerd. We gaan naar een volledige telefonie via IT, in plaats van via een klassieke telefooncentrale.

Het nieuwe moderne gebouw moet volledig bekabeld worden, er moet wifi zijn, 4G moet binnenkomen, enzovoort.

Er is een enorme databank aangelegd, die moet worden beheerd en als er een disaster zou voorvallen, moeten wij er uiteraard voor zorgen dat de IT snel gerestaureerd kan worden.

We zijn in augustus van vorig jaar begonnen. We proberen de structuur te hervormen en optimaal te maken. Onze structuur was gebaseerd op technische competenties, ontwikkelaars, mensen die zorgden voor de tickets, enzovoort. De drie grote productieve departementen die we vandaag hebben zijn Operations – daar worden de 17.000 service requests per jaar door ongeveer een derde van het personeel van GIAL behandeld – de ontwikkeling van nieuwe applicaties en de support.

Tot vandaag hebben wij vijf directeurs, twaalf managers en nog een aantal teamleaders. De nieuwe organisatie waar we naartoe gaan, is georganiseerd naar de

dienstverlening aan de stad. Die dienstverlening bevat het behandelen van tickets, service desks, het beheer van het hele datacenter en het ter beschikking stellen van applicaties. Van de applicaties die GIAL beheert, zijn er ongeveer 30 van eigen ontwikkeling en ongeveer 70 die via lastenboeken aangeschaft worden op de markt. Er staan 127 gedreven, gemotiveerde medewerkers op de payroll van GIAL, onder wie een heel beperkt aantal met een contract van bepaalde duur. De meesten hebben een contract van onbepaalde duur en er zijn drie uitzendkrachten aan de slag. Al die mensen krijgen lonen die marktconform zijn met de IT-sector. De totale loonmassa bedraagt minder dan 10 miljoen euro. Dat is de kostprijs van de werkgever, all-in. Dat is dus minder dan 50% van het totale operating budget van GIAL. De meeste mensen zijn productieve mensen, de hoeveelheid directieleden en managers is beperkt en zoals we getoond hebben, wordt die nog verder ingeperkt.

Les avantages extralégaux octroyés au personnel sont conformes à la situation sur le marché des IT : chèques-repas (8 €/j), abonnement, gsm, assurance groupe, assurance hospitalisation.

Ook in andere gevallen is het vaak zeer moeilijk om mensen te vinden die op IT#practical werken en zeker die in de openbare sector willen komen werken. Op dit ogenblik werken er bij ons een aantal consultants. De contracten worden typisch opgesteld voor zes maanden, maar kunnen worden verlengd. Er zijn ook consultants die voor korte missies werken.

Al die consultants worden aangeworven omdat ze deel uitmaken van een publiek lastenboek. We kopen een oplossing op de markt en de installatie en begeleiding van die oplossing zijn inbegrepen in de markt zelf. Via die weg kunnen wij consultants bestellen. Een voorbeeld is de human resourcesoplossing die we ter beschikking stellen. In het kader van de human resourcesoplossingen hebben we consultants ter beschikking die specialist zijn in dat product.

Als we individuele consultants inhuren, maken we vandaag gebruik van het contract van CRB. Een CRB heeft een markt waarbij ze iedere keer drie leveranciers met

elkaar in concurrentie stellen. Concreet krijgen we telkens offertes van drie leveranciers en we kunnen daar de meest geschikte consultant uit kiezen.

La plupart des externes visent à faciliter la réalisation du projet 2021.

Er is het grote project 2024, de verhuis naar het nieuwe administratieve gebouw met alles wat er op het vlak van IT komt kijken om naar een moderne omgeving voor dienstverlening te gaan.

Om dat te doen zijn er een aantal programm-managers gedefinieerd die elk een programma beheren. Elk van de verschillende blokken heeft een programm#manager die dat programma trekt. Er zijn er een aantal die we behaviour noemen die draaien rond de dienstverlening van de stad Brussel. Er zijn een aantal die draaien rond de bouw van het nieuwe gebouw aan het De Brouckèreplein. GIAL heeft vier programma's die ondersteunen geven op het vlak van IT-dienstverlening.

Twee heel belangrijke thema's waar we snel sterk in geïnvesteerd hebben zijn de GDPR en de security. U weet allemaal dat we in mei moeten voldoen aan de Europese privacywetgeving. We hebben een dataprivacy officer op de payroll genomen die ons helpt om volledig in orde te komen met de privacygegevens.

Daarnaast, wat u ook geregeld in de pers leest, is er een chief information security adviser die ons helpt om het hele IT-gebeuren op punt te stellen.

Mme Mary-Odile Lognard.-

Gouvernance

Le contrat de gestion définit précisément des moments de gouvernance entre GIAL et la Ville de Bruxelles :

- le comité TIC se réunit 4 fois/an. Il analyse tous les projets en cours, les priorise, élabore un plan d'action... ;
- les project steering committees pour chaque département de la Ville (11 fois 3/an)
- comité de suivi du contrat de gestion : reporting très précis sur le respect des critères du contrat de gestion (1/an) ;
- réunion tripartite entre le cabinet de l'Échevin de l'informatique, le département méthode de la Ville et GIAL (2/mois) ;

- je suis moi-même invitée au comité de direction de la Ville où les points relatifs à GIAL peuvent être abordés.

GIAL possède son propre comité de direction (ComEx). Il se réunit toutes les semaines.

En tant qu'asbl comptant plus de 100 travailleurs, GIAL compte un conseil d'entreprise qui se réunit une fois par mois, et un CPPT.

Le conseil d'administration de GIAL, où siègent 6 mandataires de la Ville dont 2 de l'opposition et 2 de la Région, se réunit au moins une fois par mois.

L'assemblée générale, composée de 13 mandataires de la Ville, 4 de la Région et 1 du CPAS, se réunit deux fois par an.

Les contrôles

Contrôles structurels :

- conseil d'administration (une fois par mois) : note d'avancement budgétaire trimestrielle, lancement des marchés, validation des attributions ;
- assemblée générale : approbation du rapport annuel. L'avis du réviseur d'entreprise RSM est « sans réserves » depuis plusieurs années ;
- deux audits de GIAL réalisés par le comité d'audit interne de la Ville.

Nouveaux contrôles en cours d'installation depuis septembre 2017 :

- clôtures comptables mensuelles
- implémentation d'un processus mensuel de prévision budgétaire
- progrès en matière de protection des données et de sécurité
- gouvernance du management et portefeuille de projets
- marché pour la mise en place d'un comité d'audit interne et de rémunération dépendant directement du conseil d'administration.

L'audit

Il se fonde sur les dépenses entre le 01/11/15 et le 31/12/16 pour un total de 16.196.108,49 € TVAC. Les exigences de la réglementation sur les marchés publics ont été respectées pour 75,5 % du montant total des dépenses, soit plus de 12 millions €. L'auditeur a identifié deux problématiques limitées :

- un recours peut-être trop fréquent à la procédure négociée ;
- deux marchés publics éventuellement problématiques.

11,2 % des dépenses n'étaient pas concernées par la réglementation sur les marchés publics : remboursement de dépenses à des membres du personnel, inscription dans des marchés publics d'autres pouvoirs, comme la Ville de Bruxelles (fournitures et meubles de bureau...).

Pour 2,22 millions €, soit 13 % des dépenses, aucun marché public n'a été identifié en amont. Cela vise essentiellement des marchés de service. GIAL étant une boîte d'informatique, cette situation est probablement due à un manque de vigilance sur les questions d'assurance, de recrutement de personnel, de secrétariat social, de maintenance immobilière, de licences informatiques.

L'auditeur demande à GIAL de :

- clarifier les commandes passées pour GIAL par des centrales d'achats et vérifier les conventions ;
- mettre un terme aux contrats de prestation de services irréguliers, ce qui a été fait ;
- s'assurer de l'existence d'appels d'offres pour les dépenses faites à la demande d'autres.

En conclusion, il s'agit désormais de :

- transformer une culture d'entreprise essentiellement technique en une entité imprégnée des valeurs du service public et orientée vers les usagers ;
- aligner GIAL sur la stratégie de transformation numérique de la Ville et le projet

BXL 2021 ;

- insuffler de la bonne gouvernance à tous les niveaux en clarifiant les rôles et les responsabilités des organes de gestion ;
- poursuivre la mise en œuvre du contrat de gestion, notamment grâce à un business plan transparent et doté d'outils de pilotage ;
- appliquer strictement les règles en vigueur dans le secteur public : marchés publics, motivation des actes administratifs, comptabilité transparente et en lien avec la comptabilité communale.

La version numérique de notre présentation est à votre disposition.

M. Ouriaghli, échevin.- Je souhaiterais corriger une petite erreur : un membre de l'opposition et deux représentants de la Région siègent au conseil d'administration de GIAL.

Discussion

Questions de Mme Jellab, M. Van den Driessche, M. Maingain, M. Wauters et Mme Debaets concernant la gestion de l'asbl GIAL et les révélations parues dans la presse

Vragen van mevr. Jellab, dhrn. Van den Driessche, Maingain, Wauters en mevr. Debaets betreffende het beheer van de vzw GIAL en de onthullingen verschenen in de pers

Mme Jellab.- La Ville se serait bien passée d'un nouveau scandale. Car oui, il s'agit bien d'un nouveau scandale, de manquements, d'infractions, de problèmes de gouvernance et de transparence. Je le regrette pour les employés de GIAL et de la Ville, et pour les habitants. Nous n'avions vraiment pas besoin de ce nouveau scénario pathétique.

Il se peut que si vous aviez présenté le rapport d'audit dès la fin octobre, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Nous avons demandé, dans la foulée de la crise du

Samusocial, de pouvoir intégrer les plus grosses structures, asbl et paracommunales où nous ne sommes pas représentés. Cette proposition n'a pas été entendue. Le travail de gouvernance que nous avons mené pour tenter de diminuer le nombre de membres dans les conseils d'administration et les assemblées générales n'a pas suffi à assainir toutes ces asbl.

Nous sommes à nouveau confrontés au non-respect de la loi sur les marchés publics, à des contrats de consultance, des contrats de faux indépendants, des contrats pour des membres de cabinet, un voyage d'étude de l'échevin... Les montants posent aussi question.

Nos pensées vont également aux personnes qui voient leur nom jeté en pâture, victimes de mandataires politiques qui ont géré GIAL avec beaucoup de légèreté.

Pourquoi le recours à des faux indépendants ? Pourquoi pas de mise en concurrence pour les contrats du directeur général et le directeur des développements ? Si dix contrats de consultant ont été cassés à la suite des audits, comme le dit Mme Lalieux, pourquoi ceux du directeur des développements et du directeur général sont-ils passés à travers les mailles du filet ?

Vous avez mis fin au contrat du directeur des développements. Comment allez-vous faire, puisque vous dites que pour engager des personnes compétentes, il faut payer très cher ?

Comment l'auditeur qui a rendu des avis juridiques en 2008 et 2012 a-t-il été sélectionné ? Y a-t-il eu marché public ?

Comment justifier que 2,2 millions de dépenses n'ont pas respecté la loi sur les marchés publics ?

Comment justifiez-vous le rôle de centrale d'achats pour Liège, Mons, Namur...?

Qui a eu l'idée d'engager deux membres de cabinet sur le payroll de GIAL ? Était-ce une décision du Collège ? Combien de temps ces personnes ont-elles travaillé sur le

payroll de GIAL ?

Pourquoi engager une personne pour développer le site internet de la Ville alors que GIAL payait chèrement un directeur des développements ?

Est-il vrai que l'Échevin a participé à un voyage à l'étranger payé par un client ?

Pourquoi avoir tardé à réagir au rapport d'audit alors qu'il était sur la table depuis le 17 octobre ?

Pourquoi le rapport d'audit n'a-t-il pas été évoqué lors du travail de gouvernance réalisé par tous les partis le 6 février dernier ?

De heer Van den Driessche.- Ik apprecieer de toelichting die gegeven is, maar dat neemt niet weg dat er grote vraagtekens blijven en dat de kritiek op wat er de voorbije jaren bij GIAL gebeurd is, aanzienlijk is.

Ik start mijn kritiek bij de verantwoordelijkheid van de vroegere verantwoordelijke schepen die in 2008 het contract voor onbeperkte duur verlengd heeft met een "schijnzelfstandige" zoals het genoemd wordt, maar dat zal blijken uit het juridische onderzoek. Dat heeft tot gevolg dat er twee fundamentele problemen zijn. Er is geen openbare procedure gevolgd wat, gelet op het bedrag, wel had moeten gebeuren en er had, ten tweede, een nieuwe onderhandeling over de prijs moeten zijn geweest. Ik ken geen enkel bedrijf of privépersoon die een leverancier inhuurt voor onbepaalde tijd en dat contract plots gaat verlengen zonder een nieuwe onderhandeling aan te gaan over de prijs.

Ik twijfel er ook fel aan dat die prijs marktconform is aangezien het contract al zo lang bestaat en een kortetermijnovereenkomst en een langetermijnovereenkomst niet tegen dezelfde prijs kunnen worden gesloten. De directeur van GIAL zegt zelf dat het contract niet marktconform was.

Ik vind dat al erg genoeg omdat het gaat om verkwisting van het geld van de belastingplichtige en de overheid op het vlak van de openbare aanbesteding en het beroep doen op openbaar geld het voorbeeld moet geven en omdat de lat die we op dat vlak leggen, veel hoger zou moeten liggen dan in de privésector. Dat was de reden waarom ik al het ontslag van de destijds bevoegde schepen, mevrouw Lalieux, heb

gevraagd.

Ik heb daarnaast ook nog ernstige bedenkingen bij de wijze waarop die audit is opgezet en afgewikkeld. Sommigen zullen het zich wellicht nog herinneren dat ik in juni vorig jaar gevraagd had een audit uit te voeren op GIAL. Ik had zes vzw's geselecteerd, waaronder GIAL. Ik deed dat een beetje op het buikgevoel dat er daar misschien problemen zouden zijn. Ik had gevraagd om dat op een transparante wijze te doen, namelijk door een stuurgroep samen te stellen met een lid van elke fractie van deze gemeenteraad, oppositie en meerderheid, om samen te kijken wat de situatie is, hoe we daar mee omgaan, wie welke opdracht uitvoert, welk gevolg we geven aan de eventuele vaststellingen. Dat voorstel is echter een beetje weggelachen en er is niets gebeurd. We hebben nu moeten vaststellen dat er wel degelijk een audit is geweest, waar we evenwel niet van op de hoogte werden gesteld. Nog erger is dat het rapport nergens kenbaar is gemaakt, dat het is moeten uitlekken en dat voor een stadsbestuur dat vorige zomer plechtig verklaarde dat het zou gaan voor volledige transparantie. Eigenlijk is de oude kwaal van achterkamerpolitiek en gebrek aan transparantie voortgezet. Ik kan dus spijtig genoeg alleen maar vaststellen dat alle beloftes van vorige zomer fake zijn. De huidige schepen bevoegd voor GIAL draagt hier een grote verantwoordelijkheid want hij had voor die transparantie kunnen zorgen. Hij heeft dat niet gedaan en zodoende het stadsbestuur in de problemen gebracht. Ik kan hem alleen maar aanraden zelf zijn conclusies te trekken over zijn politieke verantwoordelijkheid.

Ik kom nu tot mijn vragen.

Waarom is er geen overleg gepleegd zoals dat via een motie vorige zomer aan het stadsbestuur gevraagd was?

Waarom is er slechts een beperkte periode onderzocht, namelijk van 1 november 2015 tot 31 december 2016? Eén jaar is beter dan niets, maar we weten dat dit op het vlak van openbare aanbestedingen onvoldoende is. Om te kunnen bepalen of de norm van de openbare aanbesteding, 8000 euro zonder btw, bereikt is moeten we dat bekijken over een periode van vier jaar. Dat betekent dat het advocatenkantoor dat de doorlichting gedaan heeft voor een hele reeks van die aangelegenheden niet heeft

kunnen concluderen of er al dan niet een probleem was.

Waarom is de audit zo beperkt geweest, namelijk louter juridisch? Dat is ook weer beter dan niets, maar waarom is er ook niet verder gekeken? Personeelskosten zijn bijvoorbeeld niet hetzelfde als personeelsbetalingen. Ik bedoel daarmee dat de kostenvergoedingen aan directieleden, aan personeelsleden niet gecontroleerd zijn geweest. Dat lijkt mij nochtans een interessante materie om te onderzoeken. Er is niet nagegaan of die organisatie goed georganiseerd is en of het niet beter zou zijn die op een andere manier te organiseren, bijvoorbeeld in samenwerking met het Gewest of de andere gemeenten teneinde op die manier voor het hele gewest een efficiënter aanbod te kunnen creëren. Ik vond dat nochtans op het vlak van management van GIAL een heel interessante vraag.

Vanaf wanneer beschikte het College over de resultaten van de audit? Waarom zijn die niet automatisch bekend gemaakt aan de gemeenteraad? Ondertussen hebben we het bewuste rapport gekregen, weliswaar op een archaïsche manier, een manier van de vorige eeuw. De gemeenteraadsleden kunnen het komen raadplegen, maar ze krijgen het niet op papier. Dat is goed voor de mobiliteit in de stad, maar het is niet meer van deze tijd en het maakt een ernstige studie van het rapport onmogelijk. Het zou nuttig zijn een hoorzitting te organiseren waarin wij de mensen die het onderzoek gedaan hebben, kunnen ondervragen.

De directeur Ontwikkeling is inmiddels opgezegd. Wanneer is dat precies gebeurd en om welke reden is dat gebeurd?

De bevoegde schepen stelt dat de vergoeding voor de voormalige directeur marktconform was. Waarop baseert men zich voor die stelling?

In 2008 zou een juridisch advies zijn gegeven aan de toenmalige bevoegde schepen waarin gezegd werd dat er juridisch geen probleem was. Kunnen wij een kopie krijgen van dat advies? Het is toch vreemd dat er in 2008 geen vuiltje aan de lucht was en vorig jaar plots wel.

Het lijkt mij ook interessant dat wij toegang krijgen tot het activiteitenverslag sinds 2012 van die directeur Ontwikkeling om de band te kunnen leggen tussen zijn vergoeding en de geleverde prestaties.

Ik heb ook vernomen dat GIAL eerder al gelijksoortige contracten gesloten heeft. Dat is ondertussen ook bevestigd geworden en wij moeten dat zeker nog verder kunnen onderzoeken via een hoorzitting.

Dit biedt mij ook de gelegenheid te vragen wat de woordvoerder van de vorige burgemeester doet op de payroll van GIAL. De antwoorden die we via de pers gekregen hebben zijn vrij beperkt. Ik zou de arbeidsovereenkomst van de betrokkene graag inzien, alsook zijn taakomschrijving teneinde dat te kunnen onderzoeken.

Volgt de burgemeester mijn visie dat de toenmalige schepen best ontslag neemt en dat de huidige bevoegde schepen best zijn conclusies trekt? Ik doe tevens een oproep, zoals ik vorige zomer ook gedaan heb, om samen met de oppositie een lijst te maken van prioriteiten op het vlak van de doorlichting van bepaalde vzw's zodat dat in alle transparantie kan gebeuren.

M. Maingain.- C'est par la presse que les membres de notre Conseil communal ont pris connaissance du rapport d'audit qui épinglait des problèmes de gestion au sein de l'asbl GIAL. Depuis lors, la gestion globale de l'asbl est pointée du doigt. Outre les contrats des managers pendant 18 ans, ce sont les pratiques de gouvernance au sein de ladite asbl qui posent question : voyage à l'étranger payé par des fournisseurs, engagement de personnels affectés *in fine* au Collège.

Cette affaire ternit une nouvelle fois l'image de la Ville de Bruxelles. Je rappelle que cette asbl a été créée en 1993 par MM. Picqué, Demaret et Tahon. Ce fut une bonne décision, car ce n'est pas la structure de l'asbl qui pose problème, mais le dévoiement et les manquements dans sa gestion. En 20 ans, l'ensemble des partis ont été représentés au conseil d'administration. Depuis 2006, l'opposition y siège. Le groupe DÉFI y a eu un représentant pendant une période, effectivement. Mais un peu comme le fraudeur qui, devant le juge, viendrait expliquer qu'il a fraudé par la faute de la justice, car il l'a fait devant un policier qui ne l'a pas vu, je ne peux pas accepter que l'on fasse porter à l'opposition la responsabilité pleine et entière de la gestion de l'asbl, comme certains le font.

Des problèmes sont-ils apparus durant cette dernière année dans la gestion de l'asbl ? Apparemment. Le Collège actuel a effectivement commandé un audit. Le problème qui se pose aujourd'hui est celui de la transparence dans les situations problématiques et leur résolution.

L'affaire a été révélée il y a plus d'une semaine. En tant que Conseiller communal, je n'ai toujours pas officiellement accès aux audits ni aux PV du conseil d'administration. J'ai appris par la presse, dans la bouche de l'administrateur de l'opposition, qu'apparemment, les contrats et engagements n'avaient pas été intégralement soumis au conseil d'administration. Le 18 décembre dernier, ici même au Conseil communal, il m'a été répondu que nous ne partagions pas la même vision de GIAL, laquelle ne posait pas de problème en termes de gouvernance. Or, à ce moment-là, l'audit avait été rendu au conseil d'administration. Autant de problèmes de transparence.

Sous votre majorité, des pratiques ont été mises en place, sur lesquelles la lumière n'a pas encore été faite. C'est pour répondre à ce problème de transparence que nous demandons la mise en place, conformément à l'article 92 de notre règlement d'ordre intérieur, d'une commission spéciale. La volonté affichée du Collège d'ouvrir le conseil d'administration de GIAL à l'ensemble de l'opposition ne suffira pas à faire la transparence sur la gestion de l'asbl et à procéder à son nettoyage.

L'enjeu est le rétablissement de la crédibilité de la gestion publique. Cela ne sera possible que par une opération vérité vis-à-vis des citoyens. Le politique ne peut plus vivre caché. La réforme de la gouvernance n'a pas de sens si nous ne changeons pas nos pratiques. La réforme des pratiques de gouvernance dans les organismes satellites de la Ville, c'est la fin des pratiques qui visent à dissimuler au Conseil communal ce qu'il s'y passe ou à diluer le légitime contrôle démocratique. C'est le retour au contrôle premier par les représentants élus qui doit être au cœur de notre réflexion sur la gestion de l'asbl de la Ville de Bruxelles.

En juillet dernier, j'avais émis l'idée de rendre consultables au public ou, au minimum, aux Conseillers communaux, l'ensemble des pièces, ordres du jour et PV des conseils d'administration des structures de la Ville de Bruxelles. Cette idée n'a pas été retenue. Le Bourgmestre s'est dit ouvert à tout dispositif permettant le contrôle et la transparence de la gestion des asbl. En voici un.

Nous devons regarder vers l'avenir. Nous devons faire le ménage, et ce ménage a commencé, je le reconnais. Mais il faut le faire dans la transparence. Pas entre nous, au sein d'un conseil d'administration fermé au public, ni dans un groupe de travail ad hoc. Il convient de dresser le bilan des anciennes pratiques et de dégager des solutions structurelles pour que plus jamais l'image de la Ville ne soit ternie par des affaires liées à la gestion de ces asbl.

Pour l'heure, le bilan de votre majorité, c'est la saga de l'instabilité politique, les échecs dans les projets de stade, de piétonnier et de Cirque royal, et maintenant, la saga de la gouvernance. Il faut que cela s'arrête. C'est la divulgation continue de nouvelles révélations qui ternit l'image de la Ville. Vous avez commencé le travail, mais il est dommage que vous ne soyez pas allé au bout du processus, que vous n'ayez pas agi dans la transparence vis-à-vis du Conseil communal et du citoyen. Telle est la demande que nous vous adressons.

M. Wauters.- Je confirme que j'ai reçu l'audit à ma propre demande la veille du jour du conseil d'admiration du 23 janvier 2018.

La présentation qui nous a été faite de GIAL était très intéressante. Nous avons appris des choses (ce qui n'est pas tout à fait normal...).

Après la révélation du journal Le Vif de vendredi dernier concernant le contrat de consultance du directeur des développements, les deux échevins présidents socialistes successifs de l'asbl, Mme Lalieux et M. Ouriaghli, se sont exprimés par voie de communiqué ce lundi.

Quels sont les arguments des conseils juridiques sur lesquels s'est appuyée Mme Lalieux pour estimer qu'il n'y avait pas de problème de légalité pour ce contrat passé sans marché public ? Quels sont ces deux conseils juridiques ? Quelle procédure a été utilisée pour y avoir recours ?

Quel élément a poussé Mme Lalieux à soumettre une deuxième fois à avis juridique le contrat qui liait GIAL à la société de M. Leroy ? Pourquoi, malgré ces deux réexamens, le contrat n'a-t-il pas été limité dans le temps pour correspondre à la logique de la consultance, d'une part, et à la philosophie des marchés publics, d'autre part ?

L'engagement et le licenciement des directeurs et managers sont décidés par le directeur général et le président de GIAL. Le conseil d'administration n'en est qu'informé. Cela pose la question du rôle du conseil d'administration et de son fonctionnement. Dès décembre 2006, à l'annonce du licenciement du directeur général, j'ai demandé la révision du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration de GIAL. J'ai réitéré cette demande en janvier 2018. Dans la foulée, il serait utile de créer un bureau exécutif où siègeraient des représentants de l'opposition, pour une asbl qui brasse un budget de plus de 25 millions d'euros.

À la lumière des éléments dévoilés cette semaine, la question se pose également de la collaboration entre la Région et la Ville. J'ai découvert qu'elle était beaucoup plus étroite que lors de la signature du contrat de gestion. Je n'avais pas voté ce dernier, car je n'y voyais aucune indication précise quant à la mise en place de collaborations et de synergies avec la Région.

Au-delà de la question du contrat de consultance, dont la teneur n'a été connue que vendredi dans le cadre de l'article du Vif, se pose la question plus générale de la gouvernance de l'asbl GIAL. En effet, outre les marchés publics, il y a la question de

la gestion des recrutements mise en lumière le lundi suivant après la révélation de la RTBF relative aux contrats de deux employés de GIAL mis à la disposition de la Ville de Bruxelles pour sa cellule communication. À l'époque, je m'étais d'ailleurs abstenu, n'ayant pas été convaincu par les réponses du directeur général et de l'échevin président, qui me semblaient relever du bricolage et critiquables sur le plan étique.

Nous avons appris par la suite que l'un des responsables de la communication était l'attaché de presse du Bourgmestre. Là, il ne s'agissait plus de bricolage, mais d'illégalité, à mon sens.

Nous reconnaissons que le Collège, avec le conseil d'administration de GIAL, a demandé cet audit à la fin 2016 pour faire la transparence sur les procédures de passation des marchés publics. Nous actons le fait que la procédure des marchés publics a été respectée à près de 90 %. Toutefois, des zones d'ombre subsistent. Nous devons disposer de tous les éléments pour les analyser, notamment sur un éventuel voyage payé par un fournisseur de GIAL.

Si nous signons la motion avec Ecolo et DéFI, c'est parce que nous demandons une transparence totale, mais aussi un signe de solidarité avec le reste de l'opposition qui, pour l'instant, n'a pas accès à une série de pièces du dossier, notamment l'audit. Il faut que l'ensemble du Conseil et, plus largement, les contribuables aient accès aux pièces demandées pour pouvoir exercer le contrôle démocratique nécessaire. Vous avez dit par voie de presse que, pour des raisons légales, ce n'était pas immédiatement possible et que le seul moyen était de faire entrer le reste de l'opposition dans le conseil d'administration de GIAL.

Pourtant, ce matin sur la RTBF, une composante de votre majorité, le MR, par la voix de M. Weytsman, ne demandait finalement pas autre chose, à savoir la mise à disposition publique de l'audit. M. Weytsman affirmait même ne pas avoir eu connaissance de ce rapport. Je me demande comment cela est possible, à partir du

moment où le Collège en a pris connaissance.

Nous comprenons, bien entendu, que les éléments personnels relatifs aux engagements ne puissent pas être dévoilés, mais le fonctionnement général de GIAL devrait être accessible à tous. C'est pourquoi nous avons introduit une proposition de motion, avec l'opposition, qui demande la création d'une commission spéciale permettant à tous les membres du Conseil communal d'accéder aux informations nécessaires.

De manière plus générale, le cdH réitère sa demande d'organiser des audits de toutes les structures publiques de la Ville et de publier les rémunérations et avantages des mandataires publics, mais aussi des dirigeants de ces structures. Il est bon de rappeler qu'en janvier 2017, notre cheffe de groupe, Mme Milquet, avait demandé la création d'un groupe de travail réunissant tous les partis du Conseil communal sur la gouvernance. Cette idée avait été ignorée dans un premier temps par le Collège, et il aura fallu attendre le scandale du Samusocial pour que le nouveau Bourgmestre se décide, avec le Collège, à entamer ce travail dont les premiers résultats, heureusement, sont encourageants. Toutefois, il nous semble qu'un deuxième train de mesures doit être pris.

Mevrouw Debaets.- Mijnheer de voorzitter, ik zal niet in herhaling vallen. Ik ben van oordeel dat de vorige sprekers de juiste vragen hebben gesteld.

Ik wil een oproep doen, namelijk laat ons samenwerken. Ik ben er echt van overtuigd dat de 19 Brusselse gemeenten nog te vaak eilanden zijn, waarbij men, om een reden die mij vreemd is, de bizarre neiging heeft om telkens opnieuw het warm water uit te willen vinden. Ook op het vlak van informatica is een grotere samenwerking mogelijk.

Ik weet dat er onder impuls van schepen Ouriaghli belangrijke initiatieven zijn genomen. Op het vlak van de integratie van het wifinetwerk is het bijvoorbeeld onder zijn impuls dat er vanuit het Gewest met de stad kan worden samengewerkt en is men

tot één geïntegreerd beleid gekomen. Ik erken dat en ik ben hem daar dan ook dankbaar voor.

We mogen het daar echter niet bij houden. Samenwerken is kostenbesparend. Alles wordt niet negentien maar slechts één keer gedaan en iedereen kijkt veel meer in dezelfde richting.

Ik geef een concreet voorbeeld. Bij de start van deze legislatuur heeft het Gewest beslist om een smartcitybeleid te voeren. Er is een smartcitymanager aangesteld, een smartcitywebsite ontwikkeld, een smartcitybeleidsplan opgesteld. We stellen echter vast dat de stad Brussel ook een smartcitybeleid voert met een smartcitymanager en een smartcitywebsite. Is het niet veel interessanter om dat beleid vanuit het Gewest te voeren, in plaats van negentien keer door de verschillende gemeenten?

Wij reiken u de hand om samen te bekijken wat we samen kunnen doen. Ik ben, voor alle duidelijkheid, niet voor het afschaffen van de negentien gemeenten. Ik geloof in de rol van de gemeenten, maar wel altijd in relatie en samenwerking met het Gewest. Laat ons dat doen want de Brusselaar heeft daar recht op.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, ik wil toch nog even de feiten op een rij zetten. Het gaat hier over een directeur-consultant die 1000 euro per dag verdient zonder overheidsopdracht en zonder arbeidsovereenkomst, wat neerkomt op een schijnzelfstandigheid, en over schijnovereenkomsten voor kabinetsmedewerkers. Wat hebben we vandaag bijgeleerd? Ik wil eerst de mensen van GIAL bedanken voor hun presentatie, maar ik ben er toch van aangedaan. Wanneer het College, de politieke verantwoordelijken in het oog van de storm staan, laten zij de medewerkers van GIAL, die helemaal niet ter discussie staan, hier een promo-optreden doen. Het gaat hier echter om wetsovertredingen, om normen en waarden die dit College helemaal niet meer heeft. Wij vragen een bijzondere Commissie omdat de Brusselaars recht hebben op antwoorden.

Wanneer was het College op de hoogte van de problematische overeenkomst van de directeur-consultant?

(Opmerkingen van de Burgemeester)

Dat is de kern van de zaak. Uit documenten blijkt dat het College al in 2016 op de hoogte was van de situatie. Daarom vragen wij inzage in de communicatie tussen de voormalige algemeen directeur en het College en de bevoegde schepen.

We zullen het straks nog hebben over de motie. Men probeert ons nu bijna om te kopen met een zitje in de raad van bestuur maar door dat te doen komt een nog veel groter probleem aan de oppervlakte, namelijk dat bijna niemand weet wat GIAL doet. We stellen vast dat de gemeenteraadsleden niet op de hoogte zijn, dat de leden van de raad van bestuur niet op de hoogte zijn en dat de schepenen niet op de hoogte zijn van wat er bij GIAL allemaal gebeurt.

Er worden vzw's gecreëerd die opereren zonder enige vorm van controle. Als wij dan transparantie vragen, krijgen wij als antwoord dat het wettelijk niet mogelijk is om ons die inzage te geven. Het is toch een fundamentele taak van alle gemeenteraadsleden, behalve het College, om controle uit te oefenen op alle bestuurlijke beslissingen die worden genomen. De statuten van onze eigen vzw's verhinderen ons dat blijkbaar.

Dat legt onmiddellijk een tweede probleem op tafel. Hoe is het mogelijk dat wij, die inzage hebben in alle bestuurlijke beslissingen, nu geen inzage kunnen hebben in arbeidsovereenkomsten en audits die doorgevoerd zijn?

De burgemeester heeft, bij monde van schepen Lalieux, in de pers al gerepliceerd dat de prijzen markconform zijn. Hoe kan hij dat aantonen wanneer er niet eens een overheidsopdracht is uitgeschreven? Een overheidsopdracht heeft net de bedoeling de markt te bevragen, maar dat gebeurt niet. Die overheidsopdracht wordt aan de laars gelapt. Er is hier sprake van schijnzelfstandigheid, wat wordt verbloemd door een managementovereenkomst. We moeten ons toch afvragen of het kan dat een stadsvzw misbruik kan maken van een grijze zone in de wetgeving.

Voor ons is het heel duidelijk : een stadsvzw moet zich onderwerpen aan de wetten die in voege zijn. Het College verstopt zich achter een audit. Het heeft een audit nodig om vast te stellen dat de wet niet wordt nageleefd. Dat brengt mij opnieuw bij de conclusie dat er een fundamentele probleem is met de stadsvzw's.

Mme Milquet.- Nous restons cohérents, puisque nous demandons depuis plus d'un an la création d'un groupe de travail sur la gouvernance. Nous ne cherchons pas des têtes, mais des réformes majeures. Il ne s'agit plus de réagir au coup par coup, mais d'anticiper, d'ouvrir les tiroirs et de lancer des réformes radicales efficaces. Notre travail a débouché sur un premier train de réformes de la gouvernance. Beaucoup de nos propositions ont été suivies et approuvées. Nous avons demandé un second tour de discussions dans le but de réduire le nombre de structures publiques et de renforcer leur contrôle. Nous voulions également aborder d'autres thématiques que celles abordées lors du première round. Nous ne pouvons pas nous limiter à réagir au cas par cas. Nous devons entamer, avec audace et courage, dans un esprit de collaboration et d'unité, ce second round sans tarder.

Nous souhaitons renforcer les mesures de contrôle et les organiser. Nous demandons un audit par structure publique de la Ville d'ici à la fin de la législature, avec des cahiers des charges clairs.

Nous souhaitons également un audit de la centrale d'achats et des régies qui dépendent de la Ville.

Nous devons aller beaucoup plus loin dans la simplification des structures publiques relevant de la Ville. Un cadastre est nécessaire, ainsi qu'un comité de pilotage pluraliste pour identifier les doublons éventuels, les besoins de mutualisation ou de suppression.

Nous demandons que soit élaboré un code de déontologie applicable à l'ensemble des mandataires de la Ville en matière, notamment, de conflit d'intérêts, d'attitude à l'égard des administrés, de communication et de personnalisation des noms, de publication des photos dans des communications officielles de la Ville et de ses organes, d'intervention dans des dossiers individuels, de cadre neutre pour les modalités d'invitation des habitants à des événements gratuits, etc. Nous pourrions devenir une commune pilote dans ce domaine. Nous voulons des mesures

complémentaires en vue de garantir l'objectivité des nominations dans l'ensemble des structures.

Il serait important de repenser les mécanismes d'objectivation des attributions de subsides ou, le cas échéant, des commissions pluralistes chargées de remettre des avis et d'assurer un meilleur suivi et contrôle de l'utilisation des subsides. Il serait opportun de concentrer les politiques de subsides exclusivement sur les échelons fonctionnels et de supprimer les facultés laissées au Bourgmestre sur ce point.

Comme déjà demandé en décembre 2016 par Didier Wauters, le règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration doit être revu, notamment en vue de renforcer le contrôle de l'objet social de GIAL et de développer un nouveau mode de gestion, une transparence et un meilleur contrôle démocratique.

S'agissant des modalités, nous sommes ouverts, mais pour progresser dans toutes ces matières, le fait de relancer un groupe de travail sur la gouvernance, avec un calendrier et une véritable volonté de réussite, me semble intéressant.

M. Weytsman.- Je retiens de la présentation de GIAL les chiffres de 4.500 utilisateurs à la Ville de Bruxelles et 36.000 utilisateurs à l'instruction publique. Tout le monde reconnaîtra la qualité du service rendu par GIAL. J'entends que GIAL est également devenue prestataire de services externe pour des communes flamandes, bruxelloises et wallonnes. Nous pouvons réfléchir à l'opportunité d'une telle extension.

Je souhaiterais que tout le monde prenne ses responsabilités. Nous avons créé une série de structures avec des conseils d'administration. Je vous renvoie au code des sociétés. Nous avons souhaité que des administrateurs soient également issus de l'opposition, ce qui n'est pas le cas dans toutes les structures, notamment à la Région bruxelloise. Ces administrateurs ont le droit et l'obligation de demander tout

document utile. Il en va de leur responsabilité civile et pénale.

L'actuel Collège, avec le Bourgmestre, remet de l'ordre et met en place une bonne gouvernance. Nous assainissons une série de structures, nous diminuons le nombre de mandats et des audits sont en cours. En l'espèce, un audit a été réalisé, et c'est une bonne chose, mais je regrette que le conseil d'administration, ou le Collège, n'ait pas transmis le rapport plus rapidement.

Sur le fond, personne ne met en cause la qualité du travail de GIAL. Mon groupe demande qu'à l'avenir, tous les partis de l'opposition siègent au conseil d'administration. Des questions doivent être débattues sur le champ d'action de cette structure, voire sur sa personnalité juridique. Peut-être devrait-elle être réintégrée à la Ville de Bruxelles et en devenir un département.

Comme Mme Milquet, j'estime que nous devons analyser toutes les structures de la Ville de Bruxelles. Pour mon groupe, nous devons nous concentrer sur les missions de service public que doit remplir une commune, et peut-être déléguer certaines fonctions à une Région qui souhaite prendre de l'ampleur. Je plaide pour que nos réflexions se poursuivent au sein d'un groupe de travail sur la bonne gouvernance.

Mme Lalieux, échevine.- J'ai écouté et lu attentivement vos questions et je vais tenter de répondre à chacune d'elles le mieux possible, en tout cas pour ce qui relève de la période 2006-2012.

J'ai aussi lu ces derniers jours des accusations, mais surtout des rumeurs, des approximations, des suppositions, des sous-entendus, des amalgames ou rapprochements malveillants qui mettent gravement en cause mon honnêteté autant que la réputation de la Ville de Bruxelles.

Dans une démocratie qui se respecte, avant de lancer des accusations, on pose des questions. C'est ce qu'on appelle le contrôle démocratique. Sur la base des réponses

fournies, chacun se forge son opinion et il est toujours temps alors de juger s'il y a eu erreur, légèreté, irrégularité, illégalité ou scandale.

Le contrat de M. Michel Leroy

Trois choses me sont reprochées autour de la signature du contrat en 2008 ; je vais tenter d'y répondre le plus précisément possible.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que GIAL, l'asbl informatique de la Ville de Bruxelles, a été fondée en 1993 notamment parce que, à l'époque déjà, les barèmes de la fonction publique ne permettaient pas de recruter des informaticiens. Pour ma part, j'en ai été présidente de décembre 2006 à décembre 2012, en ma qualité d'Échevine de l'informatique. Je précise que je n'ai jamais touché le moindre jeton de présence comme présidente de GIAL.

Premier reproche : avoir en 2008, en tant que présidente donc, signé un contrat de consultance avec M. Michel Leroy. Ce dernier occupait jusqu'en décembre dernier la fonction extrêmement stratégique de directeur des développements. Pour que chacun comprenne bien, il s'agit de la personne qui a comme première responsabilité de développer des solutions applicatives en réponse aux besoins de la Ville, c'est-à-dire la mise en place de solutions adaptées à une demande spécifique, soit en intégrant des logiciels du marché, soit en développant des outils maison. Bref, la personne chargée de penser un système informatique et de trouver ou développer les applications nécessaires à sa mise en œuvre. Fonction extrêmement spécialisée, qui demande des connaissances très spécifiques et des compétences particulières que personne ne peut nier ici.

M. Leroy exerçait cette fonction au sein de GIAL depuis son engagement en 1999, engagement réalisé par un de mes prédécesseurs à la présidence, l'Échevin PRL-FDF-MCC Claude Michel, aujourd'hui décédé.

Lorsque je prends mes fonctions en 2006, il existe à GIAL 12 personnes employées sous contrat de consultance extérieure. Une de mes priorités, indiquée à l'administrateur de crise de l'époque, M. Jacques Poma, et à l'administrateur délégué qui lui a succédé, M. Jean-Marc Goeders, est précisément de faire évoluer cette culture de la consultance extérieure assez répandue dans les milieux de l'informatique, de la limiter au maximum et d'engager sous contrat d'employé, chaque fois que cela se justifie ou se révèle possible, les personnes alors occupées sous contrat de consultance. Pour y parvenir dans le respect des contraintes légales, l'administrateur délégué de GIAL a systématiquement fait appel aux conseils juridiques d'un avocat spécialisé, Me Mommens, extérieur à GIAL. Cette option politique que je défends dès ma prise de fonction et dont le conseil d'administration est informé a porté ses fruits : des 12 contrats de consultance lorsque je prends mes fonctions en 2006 il n'en reste que 3 lorsque je quitte la présidence en 2012. Depuis lors, mon successeur a poursuivi le travail : il n'en reste plus qu'un seul en préavis, aujourd'hui. Comme vous le voyez, nous n'avons pas attendu un article du journal Le Vif ni la demande de certains de me voir démissionner pour agir.

Pourquoi, dès lors, le contrat de Michel Leroy n'a-t-il pas été modifié en 2008 lorsque la question s'est posée ? Principalement parce que le principal intéressé ne le souhaitait pas, disons les choses franchement, et que la fonction qu'il occupait constituait ce qu'on appelle une fonction critique, c'est-à-dire extrêmement rare sur le marché de l'emploi. L'ensemble des administrateurs étaient bien conscients de cette situation. Régulièrement, le conseil d'administration recevait un tableau du personnel et faisait le point sur les postes vacants à pourvoir, et il constatait l'extrême difficulté, voire l'impossibilité de recruter des profils spécialisés. Certains postes restaient ainsi vacants pendant de très longs mois.

M. Goeders écrit : « Les annonces pour 2 profils (ingénieur système et développeur Cobol) ne donnent rien. (...) L'impact de ce manque de personnel devient inquiétant, non seulement pour les projets, mais aussi pour la maintenance quotidienne des

systemes. »

Trois ans plus tard, au conseil d'administration du 17 octobre 2011, trois recrutements sont à l'ordre du jour ; lorsqu'on aborde ce point, M. Goeders annonce à l'ensemble des membres du conseil d'administration qu'il ne reste qu'un seul poste à discuter ; les candidats aux deux autres fonctions se sont désistés, estimant trop basses les conditions financières offertes par GIAL.

Voilà la réalité à laquelle doit faire face une structure comme GIAL. Et bien entendu, qui dit postes non occupés, dit travail non effectué, c'est-à-dire impossibilité d'offrir les services à la population. On est bien loin des « il n'y a qu'à tout transformer ».

Face à ce dilemme - ma volonté de mettre fin aux contrats extérieurs et la nécessité de poursuivre notre collaboration avec M. Leroy -, je disposais d'une recommandation de l'administrateur délégué de GIAL plaidant pour son maintien sous ce statut. À l'appui de sa recommandation, une consultation de Me Mommens établissant qu'il n'y avait rien d'illégal en la matière et excluant le risque que ce contrat soit considéré comme celui de ce qui a été appelé ici un « faux indépendant ». M. Leroy n'était pas un « faux indépendant ». Bien qu'intégré à l'organigramme de direction de par le rôle stratégique qu'il occupait à GIAL, il exerçait sa mission en toute autonomie et ce, dois-je le souligner, à la satisfaction générale de la Ville et de GIAL.

J'ajoute que cette question des internes ou externes a été débattue plusieurs fois au conseil d'administration de GIAL avec les représentants de la Ville et ceux de la Région, de la majorité comme de l'opposition. Ainsi, lors du conseil d'administration de 2011 qui constate l'impossibilité de pourvoir à certaines fonctions et qui procède à des comparaisons des coûts internes/externes, M. Christian Ceux, très actif et présent au conseil d'administration, demande s'« il faut réellement internaliser certaines activités - je le demandais -, puisqu'il ressort de la présentation faite que les coûts [d'une internalisation] sont maintenant supérieurs ». Donc, certains demandent

pourquoi internaliser et pourquoi ne pas garder les contrats extérieurs, puisque les coûts sont supérieurs. Comme vous le voyez, cette question n'est pas cachée, n'est pas taboue, et seuls les intérêts de la structure priment. Je vous invite d'ailleurs à lire les procès-verbaux que, d'ailleurs, vous n'avez pas encore réclamés, pour constater que ces débats ont toujours été de haute tenue, réfléchis, argumentés et évitant soigneusement tout raccourci, toute approximation. Je m'empresse d'ajouter, pour qu'il n'y ait aucun malentendu, que M. Christian Ceux, représentant le cdH, et M. Jean-Louis Péters, représentant le MR-FDF, ont été d'excellents administrateurs, assidus, prenant part à tous les débats et n'hésitant pas à poser toutes les questions utiles. Et je les en remercie encore.

Mon chef de cabinet s'est astreint, vu les circonstances, à relire les 81 PV des 81 conseils d'administration que j'ai tenus durant mon mandat. Pas une seule fois un administrateur ne s'est heurté à un refus de réponse, que ce soit de ma part ou de la part de la direction, pas une seule demande de documents ne s'est heurtée à un refus de communication. Les conseils d'administration se sont toujours tenus dans la plus grande transparence et dans le plus grand respect mutuel.

Il en fut de même pour les 14 assemblées générales réunies pendant cette même période où siégèrent en même temps ou tour à tour M. Vanackere ou M. De Hertog du CD&V, M. Hamza Fassi-Fihri du cdH, M. Jean-Paul Van Roy ou Mme Zoubida Jellab pour Ecolo, pour n'en citer que quelques-uns.

Donc, oui, c'est en pleine connaissance de cause qu'en 2008, j'ai résigné le contrat de consultance de M. Michel Leroy. M'y opposer aurait fait courir le risque à la structure de perdre une de ses chevilles ouvrières parmi les plus compétentes et parmi les plus au fait des nombreux dossiers en cours à la Ville. Ne pas signer la convention de M. Leroy, contre sa volonté et contre celle de l'administrateur délégué de GIAL, aurait signifié se priver de ses services.

Deuxième reproche qui m'est adressé : vu la hauteur des montants, il aurait fallu procéder à un marché public.

Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'ai établi le principe de la tenue d'un conseil d'administration par mois, plus lorsque les nécessités l'exigeaient, précisément parce que des marchés devaient être lancés ou attribués. Je l'ai dit tout à l'heure, 81 CA ont été convoqués sous ma présidence, soit une moyenne de 13,5 par an. Pour la seule année 2008, tant citée dans la presse, j'ai tenu 18 conseils d'administration qui ont examiné toutes sortes de marchés publics.

Ce contrat aurait-il dû, lui aussi, faire l'objet d'un marché ? Sans doute, c'est ce que j'entends aujourd'hui. À l'époque, la question a été posée et Me Mommens a estimé que l'urgence d'assurer la continuité du service justifiait cette manière de faire. Je rappelle qu'il ne s'agissait pas d'un nouvel engagement, mais de la poursuite de la mission d'une personne spécialisée déjà en fonction. Lorsqu'on vous présente un contrat en partie rédigé par un avocat spécialisé qui le valide, vous vous sentez en droit de le signer sans penser encourir un reproche d'illégalité. Cette question de l'illégalité n'a été soulevée qu'en 2017 et je constate comme vous que mon successeur n'a pas tardé à y mettre fin dès que cela a été porté à sa connaissance.

J'ajoute pour finir que si la notion de marché est légalement pertinente, bien entendu, on parle ici de personnes et que, dans ces cas-là, le principal critère de sélection est l'adéquation à la fonction, et non le prix.

Une erreur a sans doute été de ne pas limiter ce contrat dans le temps. Je le reconnais bien volontiers. Sauf oubli ou distraction de ma part, cette question n'a jamais été abordée à l'époque, ni par moi effectivement, ni par l'administrateur délégué, ni par aucun autre administrateur, précisément parce que la fonction occupée par M. Leroy était stratégique et qu'il la remplissait à la satisfaction générale.

J'en viens au troisième reproche, intimement lié au premier : la hauteur des

rémunérations. La convention que j'ai signée portait sur un montant journalier de 870 euros hors TVA. Notons d'abord que ce montant ne constituait pas une augmentation. Il s'agissait du salaire déjà perçu jusque-là. Ajoutons ensuite que ce montant, s'il doit être comparé à celui d'un employé, ne doit pas être comparé au salaire brut, mais bien à la charge totale pour l'employeur, comprenant donc cotisations sociales et fiscales, pécule de vacances, 13e mois, etc. Ce montant couvrait par ailleurs un certain nombre d'avantages en nature dont bénéficiait le personnel employé, comme une voiture de service ou des chèques-repas. Je le répète, il ne travaillait pas 365 jours par an.

Ce montant me choque-t-il ? Bien entendu ! Mais ne confondons pas les convictions avec la démagogie : que cela choque ou pas, il s'agit bien des salaires tels qu'ils sont pratiqués pour ce genre de profils extrêmement spécialisés, extrêmement rares et, donc, extrêmement difficiles à recruter, comme je l'ai régulièrement rappelé au CA. Il est sans doute sain de s'en offusquer, mais ce n'est que naïveté ou démagogie de faire semblant de le découvrir. Comme l'attestait il y a quelques jours, au journal télévisé de la RTBF, le directeur IT d'Agoria, il s'agit bel et bien des salaires pratiqués dans ce secteur.

M. Wauters m'interroge sur les raisons qui m'ont poussée à soumettre une deuxième fois le contrat de M. Leroy à une expertise juridique en 2012. C'est effectivement une question pertinente. La réponse est simple : M. Goeders avait été informé par sa directrice des ressources humaines que la jurisprudence en la matière évoluait rapidement et avait connu ou était susceptible de connaître de nouveaux développements. J'ai donc voulu en avoir le cœur net, ce qui fut le cas, puisque ce nouvel avis juridique, sollicité auprès du bureau EXELIA, concluait, comme celui de Me Mommens en 2008, que le contrat ne présentait pas de risque de requalification. En réponse à votre question sur un éventuel marché lancé pour désigner Me Mommens, à l'époque, aucune directive européenne ne l'imposait. Il n'y a donc pas eu de marché, puisque cela n'était pas obligatoire. Replongez-vous dans le droit.

Le contrat de M. Jean-Marc Goeders

J'en viens maintenant à la question, apparue ensuite, du statut de M. Goeders, ce qu'un journaliste de la RTBF a présenté comme une nouvelle révélation. Ce n'était ni un scoop ni une révélation, mais, une fois de plus, une situation connue de tous et que la Ville n'avait d'ailleurs pas caché dans son communiqué du dimanche précédent.

Les arguments développés ci-dessus en faveur de M. Leroy sont identiques pour M. Goeders. Je ne vais donc pas les répéter. Par contre, dans son cas, je peux vous expliquer comment s'est déroulé son recrutement, puisque j'étais présidente à l'époque.

C'est le conseil d'administration du 26 novembre 2007 qui a arrêté une procédure et un profil accompagné d'une description de fonction, et qui a décidé de la composition du jury. Je vous passe les détails du profil de fonction, mais il était extrêmement pointu et exigeait une grande expérience pour prendre la tête de GIAL.

Le jury était composé de quatre administrateurs de GIAL, à savoir moi-même, M. Close, M. Ceux et M. Péters - nous n'avons rien à cacher à l'opposition, puisqu'elle siégeait dans le jury -, de l'administrateur délégué, M. Jacques Poma, et de deux gestionnaires de haut niveau externes à la structure, MM. Michel Dogot, directeur du service informatique du CPAS et Philippe Colin, directeur informatique de Sibelga.

Le CA du 14 janvier 2008, saisi de 25 dossiers de candidature, en a retenu 6 pour audition devant le jury. L'un d'eux s'est désisté et le jury en a entendu finalement 5 : 2 le mardi 5 février et 3 autres le vendredi 8 février. À l'issue de cette épreuve, M. Jean-Marc Goeders a été choisi à l'unanimité des membres du jury. Il répondait à tous les critères et présentait une grande expérience tant dans le domaine du management que dans celui de l'informatique. Diverses informations sont données sur sa personne et sur son engagement lors des CA des 12 et 25 février 2008. Il est officiellement désigné administrateur délégué par le CA du 17 mars et prend ses fonctions le 1er avril 2008. Sa rémunération est fixée à 1.025 € hors TVA. Parmi ses

missions : poursuivre, en toute autonomie, le redressement de GIAL entamé par M. Poma, et concevoir et mettre en œuvre la stratégie de développement de GIAL.

En conclusion, je voudrais souligner qu'avec M. Poma puis avec M. Goeders, cette structure a atteint un niveau de professionnalisme que de nombreuses preuves attestent.

Tout d'abord, alors que les comptes de 2005 et 2006 étaient en négatif, les comptes 2007 et 2008 ont, pour la première fois, dégagé un bénéfice. Quand certains parlent de mauvaise utilisation de l'argent public, il est bon de le souligner. Un rapport de gestion était présenté au conseil et à l'assemblée générale chaque année au printemps. M. Goeders a aussi instauré la pratique des « notes de risque » soulignant, en toute transparence, les risques sociaux, fiscaux, technologiques ou autres auxquels la structure était susceptible d'être confrontée. Ces notes étaient présentées et débattues au conseil d'administration et en assemblée générale. Je vois mal comment être plus transparent.

Mais le professionnalisme des équipes ne concernait pas seulement la gestion. Il a aussi permis d'importants développements, sources de nombreuses économies ou de recettes nouvelles.

Lorsqu'en 2010, le CIRB et la Région sollicitent la Ville pour rejoindre le marché Irisnet 2, une grande première pour la Ville, je me montre immédiatement ouverte et disponible, car contrairement à ce que certains se plaisent à répéter de manière obsessionnelle et non argumentée : non, la Ville n'est pas un État dans l'État ! Le marché Irisnet 2, pour ceux qui l'ignorent, est un marché public qui vise à doter la Ville et la Région d'un réseau de fibres optiques et d'un réseau de communications. Jusque-là, la Ville procédait à son propre marché qui était alors tenu par Belgacom.

Je me montre très ouverte, donc, mais bien entendu, cette ouverture de ma part

s'accompagne d'exigences : que les conditions offertes par la Région soient au moins aussi favorables que celles dont la Ville bénéficiait jusque-là. Or les conditions proposées initialement n'étaient pas meilleures que celles dont la Ville bénéficiait alors, ni pour le prix ni pour la qualité du service. Elles sont devenues intéressantes après de longues et âpres négociations. Celles-ci ont été menées par moi-même et mon chef de cabinet, mais surtout par la direction de GIAL et plusieurs membres de l'équipe. Une étude, de 2015 je crois, a estimé l'économie pour la Ville en ce qui concerne le data à 15 %, ce qui est énorme ! Je demande à tous d'être bien conscients que si la Ville a pu obtenir des conditions aussi avantageuses, qui ont d'ailleurs bénéficié aux dix-huit autres communes et à toute la Région, c'est grâce à ces négociations et au savoir-faire de toute l'équipe et du comité de direction de GIAL, de très haut niveau. Il a été tellement bon qu'il est immédiatement entré dans le comité de suivi d'Irisnet 2.

À la même époque, cette même équipe a lancé une centrale d'achats et de marchés, ouverte aux institutions publiques qui le souhaitaient. Les statuts de GIAL ont été modifiés à cette fin lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2009. Tout le monde était là. Cela a été modifié d'abord au CA et ensuite à l'AG où tous les groupes politiques du Conseil communal étaient représentés. Cette modification a été approuvée à l'unanimité.

De quoi s'agit-il concrètement ? Depuis cette date, dès que GIAL lance un marché, elle propose à ses partenaires de s'y associer. Cela permet de mutualiser les demandes, donc de réduire les coûts et, par ailleurs, de valoriser les compétences acquises par GIAL. De plus, cela assure des recettes propres à GIAL, puisqu'elle perçoit un petit pourcentage. Une rémunération de sa compétence, en quelque sorte. Cela a tellement bien fonctionné que GIAL compte aujourd'hui parmi ses partenaires une dizaine de communes bruxelloises et des villes comme Mons et Wavre, mais aussi la Chambre des représentants ou la Banque nationale de Belgique.

L'idée était d'ailleurs tellement bonne, madame Debaets, que la Région a décidé,

quelques années plus tard, de créer sa propre centrale d'achats, et j'en suis ravie.

Alors, mesdames et messieurs, arrêtons de nous flageller et soyons fiers que toutes ces institutions publiques aient fait confiance à la compétence de GIAL et au know-how d'une asbl de la Ville ! J'en suis fière et je suis fière de ses collaborateurs.

Non, madame Debaets, nous n'avons pas gaspillé l'argent de la Ville. Nous avons essayé d'en faire une asbl qui, peut-être, fait des jaloux. Comme l'ont dit le Bourgmestre et l'Échevin de l'informatique, si nous sommes plus forts ensemble pour d'autres services, la Ville est toujours d'accord de travailler avec la Région, mais il faut la qualité, le prix et l'efficacité.

Je voudrais pour finir relever un paradoxe qui interroge notre responsabilité à tous. Chacun souligne qu'il regrette que l'image de la Ville ou de la classe politique soit à nouveau ternie, et chacun y va de son vocabulaire viril en parlant de « nouvelle affaire » avant même de poser ses questions et d'écouter les réponses. J'estime moi qu'il n'y a pas de « nouvelle affaire » et vous aurez peut-être constaté que c'est également la conclusion de certains journalistes actifs sur internet ou présents sur des plateaux de télévision. Dans toute cette histoire, j'estime que la manière dont certains se sont exprimés dans la presse a effectivement terni l'image de la Ville, malgré la discussion assez sereine que nous menons aujourd'hui.

Je suis toujours prête à reconnaître des erreurs lorsqu'elles sont avérées. C'est le propre de l'activité humaine d'en commettre, en politique comme en toute chose. Dans le cas présent, je crois avoir agi en femme pragmatique et avoir privilégié la continuité et l'intérêt général, plutôt que mon confort personnel.

Faire de la politique, ce n'est pas seulement proclamer des principes, c'est aussi faire fonctionner des services au bénéfice de la population et prendre ses responsabilités. C'est ce que j'ai fait à l'époque, dans le strict cadre de la légalité. Que l'on estime

aujourd'hui que d'autres impératifs doivent prévaloir sur ceux qui m'ont guidée en 2008 ne fait pas de moi une délinquante et ne fait pas de cette signature un « nouveau scandale ».

Je voudrais conclure en ayant une pensée pour M. Leroy. Depuis dix jours, sa photo apparaît partout dans la presse. Il reçoit des lettres d'insultes et de menaces. C'est un homme de 65 ans et il peut donc le supporter, mais ses petits-enfants sont insultés dans la cour de récréation où il est traité de voleur. Les responsables politiques et mandataires publics que nous sommes doivent assumer leurs responsabilités face au public et au Conseil communal, mais je vous demande simplement de respecter les travailleurs et collaborateurs qui ont servi cette Ville honnêtement. Je demande que l'on arrête de citer continuellement son nom, car cette personne a simplement rempli son contrat. Nous pensons à sa famille, ses enfants et ses petits-enfants qui en subissent les conséquences.

M. Ouriagli, échevin.- En complément des nombreuses réponses déjà apportées par ma collègue Mme l'Échevine Lalieux, je me focaliserai sur les questions liées à la période durant laquelle j'ai été (et je suis toujours) président de l'asbl GIAL, de décembre 2012 à aujourd'hui. Je suis fier des agents de GIAL et de la qualité de leur travail. Les événements actuels sont durs pour les personnels de GIAL. Pour en avoir discuté avec la direction et les agents, il apparaît qu'à chaque année électorale, l'asbl se retrouve sous les feux de la presse et est salie. Ils commencent donc à s'y habituer.

Cela me permet de revenir sur une actualité plus récente avec la crise de 2016, l'audit réclamé par le Collège et commandé par le conseil d'administration, les raisons qui nous ont amenés à commander un tel audit et, enfin, les perspectives d'avenir avec une nouvelle équipe dirigeante et un plan d'action sur la table pour répondre à l'ensemble des recommandations contenues dans cet audit.

Mais avant tout, il me semble important de vous préciser, comme l'a fait Mme Lalieux avant moi, que je suis président de GIAL depuis décembre 2012 et que j'exerce cette fonction à titre totalement gratuit, c'est-à-dire que je ne touche aucun jeton de présence. Cela étant dit, je reviens à notre ligne du temps et à mon arrivée à la présidence de GIAL en ma qualité d'Échevin de l'informatique. À ce moment-là, ma volonté, qui était également celle de ma prédécesseure, est de préserver l'outil amélioré, de le pérenniser avec, par exemple, l'instauration, en 2016, d'un contrat de gestion liant GIAL à la Ville, mais également de l'améliorer afin d'être en phase avec les évolutions technologiques de notre temps et pouvoir répondre à la volonté de la Ville d'être une Smart City numérique au service de tous. Cela demande indéniablement des ressources humaines performantes au service d'un projet de société qui améliore constamment le bien-être de notre administration et de nos citoyens. Je rappelle que GIAL c'est Brufin, c'est HRA, c'est le Workflow, c'est l'inscription en ligne des candidats locataires à la Régie foncière, c'est l'e-guichet, c'est le portail de l'ensemble des bibliothèques régionales, c'est le site de la Ville, c'est l'open data, c'est l'équipement et les logiciels informatiques de nos écoles, c'est la lutte contre la fracture numérique, etc... GIAL, c'est tout cela et on l'oublie bien souvent. Mais c'est surtout tout cela grâce à une équipe de quelque 125 personnes, salariées de GIAL, qui, au quotidien, font leur job. Il est important de le rappeler.

Pour revenir aux questions qui me sont posées et pour ne pas répéter les propos de Mme Lalieux, je voulais juste préciser que si, aujourd'hui, nous sommes ici à échanger sur le fonctionnement de GIAL et surtout sur son respect des règles en matière de marchés publics, c'est parce que nous avons été alertés en 2016 de certaines irrégularités au sein de cette structure. Faisant suite à cette information, nous avons pris la décision immédiate d'écarter le directeur général de GIAL. Malheureusement, je ne peux pas vous en dire plus sur cette affaire qui est à l'instruction. Après ce licenciement, nous avons immédiatement commandé un audit pour faire la lumière sur toutes les suspicions. Cette mission d'audit a été attribuée en mai 2017 au bureau d'avocats Vde Legal et ce dernier nous a remis ses conclusions à

la fin octobre 2017. L'objet de cette mission est un audit des marchés publics de l'asbl GIAL par l'analyse des documents constatant une dépense, durant la période du 16 novembre 2015 au 31 décembre 2016. Le point de départ de l'investigation est donc la constatation d'une dépense, c'est-à-dire d'un paiement fait à un tiers pendant la période de référence, et la vérification du fait que ladite dépense est justifiée par l'existence d'un marché public ou par une exception légale.

L'audit a révélé 4.646 dépenses pour un total de plus de 16 millions €, versés à 349 bénéficiaires différents. Sur l'ensemble des dépenses, 87 % répondent aux exigences de la réglementation sur les marchés publics ; 13 % sont sujets à question et demandent une régularisation. Il s'agit principalement de dépenses telles que les assurances groupe et hospitalisation, les services de recrutement du personnel, de secrétariat social ou encore de maintenance immobilière. À la suite de cet audit, des mesures ont immédiatement été prises en mettant fin au contrat de M. Leroy, dernier contrat de ce type chez GIAL, et en prenant les mesures nécessaires pour la rédaction des cahiers des charges et le lancement des marchés publics dans les plus brefs délais.

Concernant l'engagement de M. Voogt au poste de responsable de la cellule communication de la Ville, encore une fois, nous n'avons rien à cacher, puisque ce point a été débattu au conseil d'administration de GIAL du 25 février 2015. M. Voogt a donc été engagé par GIAL pour répondre à un déficit de communication de la Ville via les nouveaux médias. Il avait pour mission de créer une nouvelle cellule communication au sein de la Ville avec un nouveau site internet géré par GIAL et une présence accrue sur les réseaux sociaux. M. Voogt faisait constamment l'interface entre la Ville et GIAL pour les concrétisations matérielles de sa nouvelle fonction. Cette cellule communication, qui existe encore aujourd'hui, fait évidemment partie du département organisation et elle travaille en étroite collaboration avec le cabinet du Bourgmestre. Dans ce cadre, M. Voogt a cosigné plusieurs communiqués de presse relatifs aux projets et/ou actualités importants de la Ville, tels que l'aménagement des boulevards du centre ou encore les attentats. Il me semble tout à fait normal que la

cellule communication de la Ville soit associée à l'action du Collège. Enfin, son contrat avec GIAL a débuté en avril 2015 et a pris fin en février 2017. Il est important de noter que son salaire est intégralement refacturé à la Ville et son travail auprès de la Ville était stipulé dès le départ dans son contrat.

Madame Debaets, votre question me permet de rebondir sur les perspectives d'avenir avec la Région et son OIP en charge de l'informatique. Vous connaissez mon engagement tant au niveau local que régional en faveur d'un service informatique de qualité au service du citoyen et de ses administrations. Pour preuve, mes interventions répétées en Commission des affaires générales. Je tiens juste à vous signaler que de nombreuses collaborations existent entre GIAL et le CIRB. J'en veux pour exemples l'implémentation de solutions régionales au sein de nos départements, notre présence au sein d'Irisnet, la récente migration du wifi de la Ville vers une solution régionale, les discussions en cours pour rejoindre l'open data régional, l'implication de GIAL dans la création d'un futur data center régional, ou encore nos recours aux marchés du CIRB à travers sa centrale d'achats. Il s'agit donc d'une vraie collaboration. Nous restons évidemment ouverts à plus de collaboration encore avec le CIRB qui, dans le cadre de sa mission, s'appuie sur des ressources humaines via l'asbl IRISteam. Pour étudier les possibilités de collaboration qui s'offrent à nous, je vous ai récemment adressé un courrier pour avoir de plus amples informations sur vos ressources humaines, leurs statuts, barèmes ou modes de recrutement. Enfin, pour être complet, madame Debaets, sachez que je n'ai aucune exclusive. Je suis totalement ouvert à plus de collaboration dans l'intérêt des Bruxellois et de leur administration. Par contre, je m'oppose fermement à toute alliance de principe qui négligerait la compétence des personnes et, par la même occasion, la qualité du service rendu aux citoyens et aux administrations. Si les organes régionaux sur lesquels vous exercez la tutelle me prouvent qu'ils sont plus compétents que GIAL pour certaines solutions informatiques destinées à la Ville de Bruxelles, je signe tout de suite ! Mais vous le savez comme moi, madame Debaets, ce n'est pas le cas et le CIRB nous l'a déjà répété plusieurs fois : « Les besoins de la Ville sont spécifiques et

les solutions proposés par le CIRB ne répondent pas toujours à nos demandes (Unified Communication, par exemple). »

J'en viens aux demandes de Conseillers communaux de leur fournir certains documents liés à l'asbl GIAL. Ma réponse sera courte. Elle exprime l'avis juridique demandé par GIAL en urgence, à savoir qu'il m'est interdit, en tant que président du conseil d'administration de GIAL, de transmettre un quelconque document lié à l'asbl sans l'accord dudit conseil d'administration. Les avis juridiques demandés par GIAL sont couverts par l'article 457 du Code pénal et les divulguer serait une violation de la protection du secret professionnel. Pour les autres documents demandés (hors documents publics), l'accord du CA est obligatoire et un administrateur qui diffuserait ce type de documents violerait son devoir de confidentialité et porterait également atteinte à l'asbl dans laquelle il siège, ce qui est condamné par l'article 1382 du Code civil. Cela m'amène à souligner une chose importante dans ce dossier, à savoir la responsabilité des administrateurs d'une asbl. Tout est à votre disposition et GIAL est dans l'obligation de vous fournir tous les documents que vous exigeriez pour analyser une situation ou un marché qui vous semble poser question. Nous sommes ici dans une structure totalement pluraliste et transparente. Nous n'avons jamais souhaité cacher quoi que ce soit.

J'ouvre une petite parenthèse pour fait personnel, monsieur Maingain, sur la question de la transparence vis-à-vis des administrateurs de GIAL. Utiliser la tribune médiatique pour me traiter de menteur ne vous honore pas, que du contraire. Je siège au Conseil communal depuis plus de 22 ans et c'est la première fois qu'on me traite de menteur sur un plateau de télévision. Nous sommes tout le temps soumis au tribunal médiatique. Quand un journaliste me traite de menteur, je ne dois pas répondre, car cela fait partie de mon travail d'homme politique. Mais quand un collègue politique, que j'apprécie par ailleurs, le fait, je me dois de lui répondre.

Sachez que le 18 décembre dernier, je répondais ici même, au Conseil communal, à un propos purement idéologique de M. Van den Driessche, et je vous le répète aujourd'hui : « Nous ne partageons pas la même vision de GIAL, qui ne pose pas de problème en termes de gouvernance (...). » Mais il faut terminer la phrase, monsieur Maingain : « Cette asbl est déjà soumise à un contrat de gestion et l'opposition y est représentée. Je suis prêt à organiser une section réunie pour vous présenter le travail remarquable réalisé par GIAL depuis de nombreuses années, ainsi que son mode de fonctionnement. » Voilà la phrase dans son entièreté. Je répondais donc à un discours de la N-VA sur GIAL, qui est identique à celui qu'elle tient sur toutes les structures de la Ville ou encore, plus largement, sur l'ensemble de la Région.

Par contre, pour être totalement transparent sur cette question, je vais vous expliquer les raisons pour lesquelles je ne parle pas du contenu de cet audit lors du Conseil communal du 18 décembre dernier. Le bureau d'avocats Vde Legal transmet à GIAL le rapport d'audit le 26 octobre 2017. Les vacances de Toussaint ont lieu du 28 octobre au 5 novembre. Suite à cela, nous prenons, la directrice générale et moi-même, connaissance de l'audit et prenons immédiatement la décision de mettre fin au contrat de M. Leroy. Le contenu de l'audit ne peut pas être communiqué au Conseil communal avant de l'être à mon conseil d'administration. Vous êtes un légaliste, monsieur Maingain, et vous me demandez une gestion transparente de la structure dont j'ai la charge, mais vous semblez oublier que la bonne gouvernance, c'est aussi le respect des organes de gestion d'une asbl. Qu'auraient dit les administrateurs si le Conseil communal avait été informé avant eux du contenu de l'audit ? Nous avons donc organisé une présentation de l'audit aux administrateurs lors du CA de janvier. Depuis, vous êtes informé par la presse, en attendant de vous compter parmi nous au prochain conseil d'administration, comme je l'espère.

J'en viens à la mission d'étude à l'étranger organisée par Proximus. Des accusations ont été portées par un directeur général licencié en 2016. L'affaire est dans les mains de la justice et je ne peux pas vous donner d'éléments précis du dossier.

J'ai effectivement participé à une mission d'étude dans la Silicone Valley en 2016, spécifiquement pour étudier les questions liées à l'informatique, cela à l'invitation du directeur général et de la société publique qu'est Proximus. Je n'ai jamais eu de contact avec aucun fournisseur de GIAL depuis que j'en suis le président. Beaucoup de fournisseurs nous invitent à des missions, et j'ai toujours refusé. En l'espèce, il s'agissait d'une mission proposée par un opérateur public. C'est la seule mission que j'aie acceptée depuis que j'exerce ce mandat. Un conflit d'intérêts est évoqué à mon égard. Il importe de préciser que le marché auquel Proximus postulait avait déjà été attribué au moment de cette mission d'étude et que par la suite, aucun contrat n'a été passé entre GIAL et Proximus. GIAL ne travaille pas avec Proximus depuis bien avant ladite mission. Celle-ci comptait 25 participants, dont beaucoup d'institutions publiques. Elle a eu lieu entre le 22 et le 28 octobre 2016, soit cinq jours sur place. Des séminaires y étaient organisés en présence de grandes entreprises IT (Cisco, Net Applications, Proximus, Palo Alto, Symantec...). Il ne s'agissait pas de vacances, comme le titrait un journal de la capitale. Le programme était chargé. On y a parlé de sécurité des données, de développement de l'informatique, de stratégie iCloud, etc. Ce genre de missions donnent des idées aux décideurs. Comment avancer dans l'IT sans les entreprises, sans s'informer le plus possible ? Il était nécessaire que nous participions à ce type de mission.

En guise de conclusion et de manière beaucoup plus globale, je voudrais juste rappeler l'action du Collège qui agit et met de l'ordre dans les structures de la Ville, pour plus de transparence et de bonnes pratiques en matière de gouvernance. Cet audit se veut avant tout une contribution à cette dynamique d'assainissement et de rationalisation de nos structures. Je reste persuadé qu'il faut du courage politique, aujourd'hui, pour admettre que certaines choses ne vont pas dans une structure, licencier son directeur général, commander un audit pour y voir plus clair, présenter les conclusions de cet audit au conseil d'administration où siègent la majorité et l'opposition à la Ville, mais également la Région, et, enfin, prendre immédiatement les mesures nécessaires et se conformer ainsi aux recommandations de ce même audit

en mettant fin au contrat de M. Leroy et en établissant un plan d'action précis pour répondre à toutes les recommandations. Nous avons fait notre travail. Je vous invite à nous rejoindre au conseil d'administration de GIAL. Vous y constaterez une complète transparence et une mise en ordre déjà commencée à l'époque par Mme Lalieux.

Ordre des travaux

M. le Président.- Il est proposé que le Conseil dépose un texte de motion unique adopté par tous, sachant que nous sommes d'accord sur le fait que l'opposition doit entrer au conseil d'administration de GIAL.

Mme Jellab.- Je retiens de l'intervention de Mme Lalieux que l'opposition est fautive dans toute cette affaire. Un peu d'humilité dans ce dossier serait une bonne chose. Je suis également choquée de vous entendre dire que vous étiez obligée de payer très cher pour bénéficier de collaborateurs professionnels et compétents. Cela me semble choquant à l'égard de ceux qui travaillent sans toucher de tels émoluments. Quand les employés de la Ville entendent de tels chiffres, le mécontentement règne. J'ai l'impression que vous êtes déconnectée de la réalité. Pour avoir des compétences et du professionnalisme, il faut payer très cher. Ce principe m'échappe totalement.

Monsieur Ouriaghli, vous dites que vous agissez dans la plus totale transparence. Les médias ont pris le dossier en main parce que vous ne nous avez pas répondu. Je vous ai envoyé des mails. Vous nous avez donné une bonne réponse, à savoir que vous ne pouviez pas communiquer les documents. Pourquoi ne me l'avez-vous pas simplement écrit ? Pourquoi ne pas avoir simplement accusé réception des mails envoyés par les Conseillers communaux qui vous écrivent en toute correction pour comprendre ce qu'il se passe ? Vous ne l'avez pas fait et vous avez ainsi créé cet énervement. Quand un Conseiller communal pose une question, la moindre des choses est d'accuser réception de son courrier.

Existe-t-il un rapport de votre voyage ? Qu'en avez-vous retenu ?

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de voorzitter, ik zal bondig zijn.

Mevrouw Lalieux heeft de klemtoon gelegd op het feit dat de meeste politieke partijen op de hoogte waren en dat dit onder controle moet zijn. We zijn hier echter niet om het proces te maken van de politieke controle, wel om het proces te maken van wie verantwoordelijk was in dat dossier.

Op dat vlak zou ik toch willen zeggen dat de zaak onder controle was geweest, had men destijds een openbare procedure gevolgd. Mevrouw Lalieux gebruikt in haar redenering een hele reeks zaken die vandaag niet meer kunnen worden gecontroleerd of die subjectief zijn. Ik denk bijvoorbeeld “de persoon wilde niet veranderen van contract”, “hij leverde goede kwaliteit”, “het is de marktprijs”. Als ze een openbare procedure had gevolgd voor die overeenkomst was er een dossier voorhanden dat steunde op objectieve elementen en dan was het probleem wellicht van een gans andere orde.

Ik zou graag een kopie krijgen van de twee adviezen van de twee juridische adviseurs waarop ze zich gebaseerd heeft.

Tot schepen Ouriaghli zeg ik dat het voor mij fout is beginnen lopen bij het begin van de audit. Waarom is er geen transparantie geweest bij die audit? Ik vind het overigens heel naïef te denken dat een audit in een dergelijke organisatie kan gebeuren door een extern kantoor dat, zo veronderstel ik, weken ter plaatse is geweest en dat dit verborgen kan worden gehouden. De schepen had van bij het begin open kaart moeten spelen en de gemeenteraad moeten informeren over de audit die aan de gang was. Daar is niks verkeerd aan, integendeel, het wekt vertrouwen en het beeld dat men de zaken in alle transparantie wenst aan te pakken.

M. Maingain.- J'ai le sentiment désagréable que l'on essaie de faire croire que c'est quasiment la faute de l'opposition. C'est la faute de l'opposition si des gens sont jetés en pâture, si l'image de la Ville est ternie par les révélations et le travail de la presse, si le système a perduré si longtemps.

J'aimerais avoir accès aux pièces, car il reste des questions en suspens. Quelle était la durée du contrat initial ? Quelles étaient les informations réellement communiquées

au CA ? J'aimerais pouvoir exercer mon droit de contrôle en tant que Conseiller communal et accéder à ces pièces.

J'ai entendu que le statut de l'attaché de presse du Bourgmestre ne posait aucun problème, que tout avait toujours été très clair, à tel point que l'intéressé n'a jamais signalé qu'il travaillait pour GIAL, mais bien comme attaché de presse à la Ville de Bruxelles. Les informations sont contradictoires. Je demande une transparence totale et un débat sur pièces.

M. Ouriaghli prétend que je l'ai traité de menteur. Ni lors des discussions que nous avons tenues ici sur l'audit interne de la Ville, ni lors du débat budgétaire, il n'a été fait allusion au fait qu'un audit externe était en cours. Je le regrette. En décembre, alors que vous disposiez des résultats de l'audit, vous avez prononcé cette phrase sur la gouvernance. Je n'ai pas d'autre choix que de penser qu'en l'espèce, on ne nous a pas tout dit.

Pourquoi voulons-nous une commission spéciale ? Parce que chaque fois que se posent des problèmes de gouvernance dans une structure, la question fondamentale est de savoir quel est le contrôle du Conseil communal, des représentants élus. J'ai défendu l'existence de telles structures, mais cette question du contrôle communal se pose à chaque difficulté. C'est ce défi que nous devons relever en toute transparence. Le Conseil communal doit pouvoir exercer son droit de contrôle sur ces structures. Faute de cela, certains auront l'impression que la Ville est une organisation tentaculaire composée d'une multitude d'asbl qui servent à cacher des choses. Je maintiens ma demande d'une commission spéciale pour que nous puissions débattre d'éléments vérifiables sur la base de pièces.

Pour le reste, une solution doit être trouvée pour permettre au Conseil communal d'exercer son contrôle sur l'ensemble des structures de la Ville. Il n'y a rien de pire que de voir les problèmes de gestion exposés dans la presse. Il est normal que lorsque

l'opposition apprend par voie de presse un certain nombre d'éléments, les membres du Conseil communal s'interrogent et posent des questions.

M. Wauters.- L'explication de Mme Lalieux était relativement claire et étayée. La consultation juridique et les notes de risque évoquent une requalification du contrat de consultance. Les deux consultations juridiques de l'époque portaient-elles légalement sur la nécessité de lancer un marché public ou pas ? Pourquoi M. Leroy a-t-il été remercié à la suite du dernier audit, et pas à l'époque ?

En quoi était-il difficile de lancer un tel appel d'offres ? Personnellement, j'ai toujours eu à cœur de défendre M. Leroy. Dès lors, s'il était le meilleur, pourquoi ne pas lancer un appel d'offres ?

En juin, M. Leroy aura quitté GIAL. Puisque sa fonction est critique, comment sera-t-il remplacé ?

Monsieur Ouriaghli, les explications que vous nous avez données aujourd'hui sur M. Voogt sont celles j'ai reçues il y a trois ans. Si le salaire est reversé à GIAL, pourquoi l'avoir fait sur le payroll de l'asbl ? Pour nous, une telle situation est illégale. Je ne suis pas juriste. Je suis là pour représenter la Ville dans un conseil d'administration qui, je l'espère, travaille pour la Ville. Je ne peux pas deviner d'éventuelles incorrections. En décembre 2016, j'ai demandé que soit revu le règlement d'ordre intérieur.

Toute cette affaire m'incite à demander que s'ouvre une réflexion sur la déontologie. La proposition de notre cheffe de groupe est totalement pertinente dans ce cadre.

Mevrouw Debaets.- Mijnheer de voorzitter, ik dank het schepencollege voor de antwoorden en het is goed dat het zich bereid heeft verklaard verder te gaan op de ingeslagen weg van intense samenwerking. Dat is zeker nodig.

Er blijft uiteraard de vraag naar de wenselijkheid van een eigen informaticadienst

voor de verschillende gemeenten. Moeten we op termijn niet komen tot één informaticadienst op gewestelijk niveau? Er werden voorbeelden aangehaald, zoals GDPR, cyber security, datacenter. Moet dat 19 keer gebeuren? Ik blijf een felle voorstander van een gewestelijke structuur, die misschien ook moet worden herbekeken. Ik ben bereid om dat te doen, maar dat is wellicht iets voor een volgende bestuursperiode.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, ik dank het College voor de antwoorden, maar ik dank het niet voor de bewering dat het schandaal onze verantwoordelijkheid is. Volgens hen zouden wij namen hebben genoemd. Voor zover ik mij herinnerd heeft onze fractie nooit namen genoemd, ook niet tijdens deze zitting.

Er is sprake van een schandaal omdat dit College zich niet heeft laten leiden door de principes van de overheid, maar door die van de markt. Als het zich had laten leiden door de principes van de overheid dan was de schade voor het personeel er niet geweest. Ik heb de argumenten van het College gehoord. Tussen 2008 en 2016 neemt het de politieke verantwoordelijkheid van het laten bestaan van een illegale situatie. Het College verwijst naar adviezen om de beslissing van die illegale situatie in stand te houden. Dat is mijn conclusie na de antwoorden van het College.

Wanneer is het College op de hoogte gesteld van het probleem van het contract? Schepen Ouriaghli verwijst naar een proces bij de arbeidsrechtbank van de vorige algemeen directeur. Hij beweert dat hij over het specifieke contract zelf met het College heeft gecommuniceerd. Ik heb geen bevestiging gekregen van die communicatie of ook geen ontkenning dat die persoon gecommuniceerd heeft over een probleem met het contract.

Dat is volgens mij een element dat we in die bijzondere commissie verder kunnen uitspitten. Het is voor ons van cruciaal belang te weten wanneer het College op de hoogte was van het probleem van het contract.

Het contract van de kabinetsmedewerker van de vorige burgemeester is een zeer speciale situatie. GIAL zou door factureren naar de stad. Waarom was er dan geen contract met de stad? Waarom was deze wisselwerking nodig? Dat is voor mij een

raadsel.

Ik sluit af met twee voorstellen. De raad van bestuur zou kunnen beslissen dat de documenten ter beschikking worden gesteld van de gemeenteraad, maar waarom is die beslissing niet gevallen?

Ten tweede, blijft er het fundamentele probleem dat de gemeenteraadsleden geen inzage hebben in de beslissingen van de vzw's van de stad. Dat probleem moet worden aangepakt. Die bijzondere commissie blijft voor ons dus nodig om de door mij beschreven problemen verder uit te klaren.

M. le Bourgmestre.- Nos débats auront été vifs, mais dignes. Parler de la fourniture informatique, de la gestion et de la gouvernance de notre Ville est fondamental. C'est ce que nous nous évertuons à faire depuis le mois de juin, et il est normal que l'opposition pose des questions.

Au-delà de l'exposé des motifs, je propose que nous nous concentrons sur le dispositif. Nous souhaitons que vous ayez accès, dans la plus grande liberté, aux documents. Compte tenu des aspects juridiques, nous devons être prudents, raison pour laquelle le Collège a proposé aux groupes qui n'en disposaient pas encore de désigner un représentant au conseil d'administration de GIAL. Dans le même temps, nous entendons votre demande d'une commission spéciale. Nous proposons de ne pas créer pareille commission spéciale, car elle devrait se tenir en comité secret, et pas en séance publique.

Vu les contraintes légales et la confidentialité de certaines pièces, comme les salaires, nous proposons de nommer rapidement des Conseillers communaux de chaque groupe politique de ce Conseil communal au conseil d'administration de GIAL. Je propose que le Conseil communal se réunisse le 26 mars en séance publique spécialement consacrée à GIAL - et après si nécessaire -, lorsque vous aurez eu accès à tous les documents utiles.

Un groupe de travail se réunira pour analyser les contrats de gestion des sept grosses structures de la Ville : les quatre hôpitaux, Brussels Expo, les Cuisines bruxelloises et le Marché matinal.

Ordre des travaux

M. le Président.- Chaque groupe non encore représenté proposera le nom d'un observateur au conseil d'administration de GIAL, en attendant la réunion de l'assemblée générale nécessaire pour leur nomination comme administrateurs.

Il est décidé qu'une réunion des chefs de groupe décidera des modalités de nos futurs travaux.

Une séance publique spéciale se tiendra le 26 mars. Elle sera consacrée au dossier GIAL.

(Remarques)

Nous avons dégagé un consensus sur une procédure. Nous n'allons pas voter une motion sur laquelle nous risquerions de nous diviser. Nous sommes d'accord sur notre volonté de transparence et d'ouverture à l'information.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

M. Ceux.- S'agissant de la représentation dans les asbl, il serait bon de clarifier les textes et de les uniformiser. Ainsi, on parle parfois de groupes présents au Conseil communal, d'autres fois de groupes démocratiques, parfois de membres de l'opposition, mais pas partout. En outre, des associations sont soumises au Pacte culturel, d'autres pas, ce qui modifie le type de représentation.

M. le Bourgmestre.- Nous n'allons pas multiplier les mandats ! Pour le Tapis de fleurs, nous avons limité la représentation à deux personnes, dont un membre de l'opposition. Nous avons consacré plusieurs semaines à tout passer en revue, étape par étape, avec ma cheffe de cabinet, les services de M. Simoens et un représentant par groupe politique. Nous n'allons pas tout recommencer pour savoir quelle asbl

relève ou pas du Pacte culturel.

M. Mampaka.- Je rappelle qu'une ordonnance régionale sur la gouvernance sera votée vendredi au Parlement bruxellois. Elle définit la notion de parti démocratique à même d'être représenté dans les SISP. Or nous en faisons abstraction.

Dossiers de M. l'échevin Courtois

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Lemesre

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Lalieux

- Accord de la section.

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur le point 35 relatif à une convention de 400.000 € pour les travaux à la gare de la Chapelle. Elle vise à reporter de 24 à 48 mois le délai de remise des justificatifs de travaux. Ce chantier vise-t-il les installations de Recyclart ?

Mme Lalieux, échevine.- Il s'agit d'un montant extraordinaire qui était présent dans le budget précédent. Nous essayons par ce fait de l'immuniser. Nous prolongeons la convention de 24 mois à 48 mois, car les travaux n'ont pas encore commencé, vu l'absence d'accord avec la SNCB sur la deuxième phase. L'objectif est de ne pas perdre cet argent que nous souhaitons réserver à Recyclart.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, mag ik nog even terugkomen op het belastingreglement voor de containers?

Is het niet mogelijk de procedure voor de aanvraag van de containers te digitaliseren? Momenteel is dat een bijzonder zware procedure en moet men bij de aanvraag van een container ter plaatse gaan betalen. Kan dat niet digitaal?hondt gedigitalisering

Mme Lalieux, échevine.- Pour les déchets ménagers et les poubelles ménagères, c'est la Région qui est compétente.

M. le Président.- Cette question est mise en suspens.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Ampe

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Zian

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Weytsman

- Accord de la section.

Vote

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Questions orales – Mondelinge vragen

Question de Mme Milquet concernant la vague de froid et les mesures prises au niveau de la commune pour accueillir les sans-abri

Mme Milquet. - Vu les éléments évoqués par le Bourgmestre dans la presse, je retire ma question.

M. le Bourgmestre. - L'idée était de mobiliser les services de la Ville, comme demandé, en cette période de grands froids. Au-delà des 880 places libérées, toute initiative prise dans d'autres communes pour les sans-abri ou les migrants sera la bienvenue. La Ville n'a pas le monopole de la solidarité.

Mondelinge vraag van de heer Dhondt betreffende de staat van de weg in de Dieudonné Lefèvrestraat

De heer Dhondt. - Mijnheer de voorzitter, iedereen heeft al kunnen vaststellen dat de openbare weg van de Stapelhuisstraat en de Dieudonné Lefèvrestraat in Laken zich al enkele jaren in een erbarmelijke staat bevindt, in die mate zelfs dat bus 88 van de MIVB er sinds 15 februari 2015 niet meer passeert. Dat is echter een zeer belangrijke lijn. Ruw geschat, lopen daar 1500 kinderen school en dan heb ik het nog niet over de bewoners. Die weg moet dringend aangepakt worden ten bate van de fietsers en de voetgangers.

Maar voor fietsers is de toestand van het wegdek zelfs nog erger : er zijn getuigenissen van fietsers die al verschillende keren een lekke band gereden hebben door het slechte wegdek. Ontbrekende fietspaden en een slecht wegdek zijn reële drempels om meer Brusselaars te overtuigen om zich per fiets te verplaatsen. Wie in die buurt woont, kan alleen maar vaststellen dat veel mensen er uit gewoonte de auto nemen. Misschien kunnen we hen wel overtuigen om hun korte verplaatsingen per fiets te doen, of zelfs om hun kinderen met de fiets naar school te laten gaan.

Tot slot zijn er ook klachten bij autobezitters, aangezien er veel sneller mechanische mankementen optreden door het zeer slechte wegdek.

Ik heb enkele jaren geleden hier al vragen over gesteld. Ik kreeg toen als antwoord dat dit een bevoegdheid is van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, maar het Gewest

beweert dat dit valt onder de bevoegdheid van de stad Brussel. Ik zal mijn vragen dus nog eens herhalen.

Welke maatregelen heet het College genomen om de staat van het wegdek in die mate te verbeteren dat bus 88 opnieuw haar oude route kan bedienen?

Welke maatregelen plant het College om de staat van het wegdek te verbeteren?

In welke specifieke maatregelen voorziet het College om de veiligheid van de fietsers en voetgangers te verbeteren in de Stapelhuisstraat en de Dieudonné Lefèvrestraat?

De heer Courtois, eerste schepen.- Mijnheer de voorzitter, ik zal u het antwoord geven van de bevoegde schepen, mevrouw Ampe.

We zijn op de hoogte van de staat van het wegdek van de Dieudonné Lefèvrestraat die een volledige heraanleg vereist om echt functioneel te worden voor alle gebruikers van de openbare ruimte.

Ik heb zelf aan de alarmbel getrokken en het departement Wegeniswerken gevraagd hier een plan voor op te maken. Het departement Wegeniswerken heeft een project dat voorziet in de heraanleg van gevel tot gevel van de Dieudonné Lefèvrestraat alsook van de Stappenhuisstraat en de Ninoofsestraat die eveneens in een slechte staat zijn. Dat gebeurt in samenwerking met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de MIVB die bus 88 zo snel mogelijk de oorspronkelijke route wil laten rijden.

Er is eveneens voorzien in de heraanleg van het voetpad om de veiligheid van de voetgangers te verbeteren, ook de aanleg van asfalt om een continuïteit van het wegdek te verzekeren.

Voor wat betreft de aanleg van fietspaden in de twee verkeersrichtingen, waardoor er meer ruimte ontstaat voor het fietsverkeer, is de aanvraag van de bouwvergunning op 9 mei 2016 naar het Gewest gestuurd met het oog op de uitvoering van de werken.

We wachten echter nog altijd op de toekenning van de bouwvergunning door het Gewest.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, is het mogelijk om de initiële plannen te krijgen waar de bouwvergunning voor aangevraagd is?

De heer Courtois, eerste schepen.- Akkoord.

Question de Mme Temmerman concernant le projet de réaménagement de la place de la Liberté

Mme Temmerman.- Lors d'une réunion sollicitée par le comité de quartier Notre-Dame-aux-Neiges, le projet de réaménagement de la place de la Liberté a été discuté. Ce projet prévoit, entre autres, l'abattage de quatorze grands arbres qui ornent la place et qui font partie du paysage de cet espace en plein cœur de notre Ville. Dans un article paru dans le journal *Le Soir* du 8 février, un attaché de votre cabinet justifie l'abattage : « Il s'agit d'une espèce invasive ». Il fait également état du fait que les racines de ces arbres déchaussent les pavés des cheminements minéraux qui se situent à proximité.

Permettez-moi de poser ici, en toute perplexité, quelques interrogations quant à ces motivations.

Tout d'abord, le noyer du Caucase n'est point une « espèce invasive ». Les espèces envahissantes sont dûment répertoriées et documentées dans des bases de données libres d'accès et le noyer du Caucase n'y figure pas. Lorsque cet arbre se situe en zone dite sensible, par exemple en forêt, il est surveillé, mais je suis certaine que vous savez que la place de la Liberté n'est pas une forêt.

Ensuite, les racines de ces grands arbres, qui procurent un cachet indéniable à cet espace public, sont en effet imposantes et même les pavés en subissent les conséquences. Toutefois, la surface au sol de la place est généreuse et les cheminements piétons qui la traversent peuvent être composés et implantés en alliant respect des arbres majestueux existants et confort de l'utilisateur piéton.

Un autre aspect qui passera à la trappe si le projet est concrétisé est l'ombrage apporté par ces arbres, parfaitement bienvenu en période de températures élevées.

Dans un environnement extrêmement minéral comme notre Ville en compte beaucoup, l'ombre profite aux êtres humains et aux plantations : elle prolonge l'effet

rafraîchissant dont nous profitons dans les espaces verts, si petits soient-ils, et permet de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur.

Le soi-disant remplacement des quatorze noyers du Caucase par cinq tilleuls palissés sera loin d'apporter le même bien-être sur la place. La composition du paysage s'en verra d'ailleurs modifiée de façon conséquente, et pas pour un mieux. Notre Ville compte dans ses quartiers denses et hautement minéralisés déjà bien trop peu d'arbres.

Pouvez-vous dès lors m'éclairer sur les justifications précises de l'abattage de ces arbres, compte tenu du fait que la coexistence de ceux-ci et de cheminements piétons plans et sans entraves n'est que question de sortir le crayon du tracé du projet des chemins déjà battus ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- En date du 6 février dernier, j'ai répondu présent à l'invitation à un atelier participatif organisé par le comité de quartier Notre-Dame-aux-Neiges - comme chaque fois que cela m'est proposé - et consacré au réaménagement de la place de la Liberté. Les préoccupations des habitants sont au centre des nôtres. Nous souhaitons donc que leur avis soit intégré dès le départ au processus.

Lors de cet atelier participatif, nous avons fait part aux habitants de notre volonté de réaménager la place pour pallier, entre autres, les problèmes de déchaussement des pavés que vous aurez constaté si vous y êtes passée ces dernières semaines, ces derniers mois, voire ces dernières années. Nous en étions donc simplement au stade des discussions et des prises d'avis des différents intervenants tant techniques (espaces verts, cellule espace public...) que de principe (habitants, commerçants, usagers de la place). Cet atelier n'avait en aucun cas pour but de présenter un projet fini, mais bien de faire, ensemble, un diagnostic de la place et des attentes des habitants, commerçants et usagers.

Lors de cet atelier, nous avons pu prendre connaissance de l'attachement des habitants aux arbres de la place et sommes à l'heure actuelle en train de vérifier auprès de différents experts les moyens techniques qui permettraient de conserver l'entièreté des arbres et de régler aussi les problèmes conséquents de voirie.

Je vous confirme également notre attachement à Bruxelles et à son histoire, raison pour laquelle nous avons l'intention de restaurer cette place classée. Mon souhait est, comme le vôtre, de maintenir le charme de la place, et en aucun cas de réduire le maillage vert de Bruxelles. Par ailleurs, en termes de programme, nous avons l'intention de réduire le nivellement des pavés, de réparer les voiries craquelées et de restaurer à l'identique les petites grilles ouvragées d'origine sur le pourtour de la place. Elles ont malheureusement été supprimées à une époque où l'on était probablement moins attentif au patrimoine. Nous avons également l'intention de restaurer des éléments comme la statue et l'éclairage de celle-ci.

Je vous répète que notre volonté n'est pas de supprimer des arbres, mais de les remplacer, le cas échéant, ou de les conserver. Nous avons d'ailleurs demandé un deuxième avis technique au service des espaces verts afin de voir de quelle manière il serait possible de conserver les arbres actuels.

À ce stade, nous n'avons encore introduit aucune demande de permis de réaménagement et le Collège ne s'est, d'ailleurs, pas encore prononcé sur ce dossier.

M. Zian, échevin.- Du point de vue du service des espaces verts, il n'y a aucune utilité à abattre ces arbres. Ils rentrent de manière homogène et cohérente dans l'environnement de la place. Nous sommes toutefois disposés à envisager des réponses techniques au fait que le système racinaire de ces arbres déchausse les pavés. Nous n'en sommes qu'au stade des études.

Mme Temmerman.- Je me réjouis des réponses encourageantes de MM. Coomans de Brachène et Zian. L'utilisation par votre attaché de l'expression « espèce invasive » a effrayé les gens du quartier qui s'apprêtaient à lancer une pétition contre l'abattage planifié. Il serait de votre intérêt de communiquer clairement sur la suite que vous accorderez au projet.

Monsieur Coomans de Brachène, je connais très bien cette place. J'y passe au moins une fois par semaine et je suis bien consciente des problèmes générés par les racines. Toutefois, les racines sont un élément qui peut être intégré dans le futur réaménagement de la place, par exemple par un déplacement des pavés pour le cheminement piéton.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Par espèce invasive, mon attaché de presse a voulu dire que cette espèce portait préjudice à la place. Jusqu'en 1979, cette place ne comptait aucun arbre. Je suis prêt à défendre les espaces verts en ville dès que cela est possible. Sur les 29 arbres, il était prévu d'abattre ceux qui ne permettent plus de profiter de cette place néoclassique exceptionnelle. Nous voulons consulter les riverains et les commerçants avant de soumettre un projet au Collège.

Question de Mme Lemaitre, Mme Abbad, Mme Nagy et M. Wauters concernant l'opération de police du 9 février dans les locaux de l'asbl Globe Aroma

Mme Lemaitre.- Une opération de police très musclée a eu lieu ce vendredi 9 février en fin de journée dans les locaux de l'asbl Globe Aroma qui accompagne réfugiés et sans-papiers dans leur travail artistique. Sept sans-papiers ont été arrêtés. Les témoins présents et les responsables de l'association témoignent d'une opération menée par 25 agents qui sont entrés dans le bâtiment de manière très agressive et en sont ressortis en mettant de côté une douzaine de personnes. Aujourd'hui encore, deux des personnes arrêtées se retrouvent enfermées au centre fermé de Steenokkerzeel.

Le porte-parole de la zone de police a d'abord évoqué une « opération multidisciplinaire » menée à l'initiative du fédéral, qui serait une inspection spéciale

de la loi sur les asbl. Or, la semaine passée, à la Chambre, le ministre de l'Intérieur a annoncé que ladite opération avait été menée à l'initiative de notre zone dans le cadre du plan Belfi qui vise à lutter contre le radicalisme et les départs en Syrie.

Confirmez-vous que notre zone est à l'initiative de cette action ?

Pouvez-vous me dire ce qui a motivé un contrôle de cette ampleur ? À Molenbeek, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, toutes les asbl de la commune ont été contrôlées par la police d'une manière beaucoup plus civilisée. Elle leur a demandé divers documents lui permettant de vérifier le respect, entre autres, de la loi sur les asbl et des lois sociales, et ce n'est qu'après vérification qu'elle est intervenue.

L'on peut donc supposer, en termes de proportionnalité, que les raisons du contrôle policier à Globe Aroma étaient hautement plus justifiées que le simple respect de la loi sur les asbl et des lois sociales. Quelles étaient ces raisons ? Pourquoi viser cette association qui travaille avec des personnes réfugiées et des sans-papiers alors qu'il était évident qu'une opération policière entraînerait l'arrestation des personnes sans-papiers qui y travaillent leur projet artistique ?

À peine quatre jours après avoir voté une motion contre la loi sur les visites domiciliaires, notre Ville prend l'exact contre-pied des justifications de cette motion. Pour notre groupe, ce qui vaut pour le domicile privé des personnes vaut également pour les locaux des asbl. Il est totalement inadmissible que notre Ville se mette à intimider les associations qui travaillent avec les réfugiés et les sans-papiers. Deux d'entre eux sont enfermés sans raison au 127 bis par la responsabilité de notre zone.

Mevrouw Abbad.- Mijnheer de voorzitter, ik wil er op wijzen dat Globe Aroma een vzw is die al 15 jaar lang aan de lange en harde weg timmert om vluchtelingen via sociale en artistieke projecten een plek in onze samenleving en menselijke waardigheid te geven.

Een inzet, die ook overheden niet is ontgaan aangezien Globe Aroma ondersteund wordt door verschillende overheden zoals onder meer de Federale overheid via Fedasil/het Klein Kasteeltje, de Vlaamse Gemeenschap, de Vlaamse Gemeenschapscommissie, en de stad Brussel via onder meer het OCMW en BRAVVO - om enkel de belangrijkste partners te noemen.

En dan valt de politie om 16.00 uur, op het ogenblik dat honderden scholieren de school verlaten met een enorme machtsontplooiing de vzw binnen.

Hoe komt het dat de politie het nodig achtte dat het manu militari de wet op de vzw's moest gaan controleren bij een vzw die gesubsidieerd wordt door zoveel overheden? Zijn de ambtenaren van deze overheden dan niet meer dan – om het zo maar te stellen - een stelletje oelewappers dat zomaar met subsidies strooit, maar niet in staat is om de juiste administratieve controle uit te voeren?

Waren de politie van Brussel Hoofdstad-Elsene en de burgemeester van meet af aan betrokken bij de actie? Was in het bijzonder de schepen van Cultuur op de hoogte van de inval en van het tijdstip waarop ze gebeurde? Minister Jambon liet verstaan dat de actie er op initiatief van de lokale politie is gekomen in het kader van BELFI. Dit roept nog meer vragen op waarover ik graag het college wil horen. Te meer daar Globe Aroma al jaren goede contacten heeft met het naburige politiecommissariaat.

Waarom werden burgers door de politiediensten verplicht om hun filmpjes ter plekke te wissen, wat in strijd is met de wet?

Waarom werd de artistieke directeur, een vrouw die zich vreedzaam inzet voor de waardigheid van wat blijkbaar ondertussen “onaanraakbaren” zijn geworden geboeid afgevoerd, en geduwd tot ze viel?

Indien er effectief geen enkele aanwijzing is dat deze vzw op een of andere manier betrokken is bij criminele radicalisering en banditisme – de burgemeester heeft al gezegd dat dit niet het geval is, wat ook door minister Gatz is bevestigd – wat zal de

burgemeester en bij uitbreiding het volledige College dan concreet doen om te voorkomen dat dit zich nog ooit voordoet?

Al vele jaren wordt er gewezen op het feit dat onze samenleving meer en meer afglijdt naar fascistische tijden. Met de brutale inval in Globa Roma komen de razzia's in Berlijn bij velen akelig dichtbij. Daarom is het ook van primordiaal belang dat het licht volledig op deze kwestie kan schijnen zodat het stigma dat op deze vzw en bij uitbreiding het hele middenveld werd gelegd, kan verdwijnen.

Mme Nagy.- Une descente de police est intervenue ce 9 février dans les locaux de l'asbl Globe Aroma. Cette association culturelle, soutenue par la Ville, vise à impliquer les réfugiés et les sans-papiers dans des activités artistiques, dans une démarche de meilleure intégration dans notre société. Les policiers de la zone ont pris part à cette descente qui s'est terminée par la détention de sept artistes sans papiers.

Cette intervention, qualifiée de musclée, a suscité à juste titre une levée de boucliers. D'une part, parce que cela concerne une asbl soutenue par les pouvoirs publics ; d'autre part, parce qu'il s'agit d'activités artistiques, un monde qui se veut ouvert et accueillant, dont les activités visent aussi le public des sans-papiers. En tout état de cause, une telle brutalité ne peut se justifier. Vous avez demandé un rapport sur le déroulement de cette intervention et le rôle de la police de la zone venue en appui de l'autorité fédérale.

Toutefois, les déclarations du ministre Jambon à la Chambre ont clairement indiqué qu'il s'agissait d'une intervention dans le cadre du Plan Belfi. Il y avait donc soupçon de radicalisme et c'est à la demande de la zone de police de Bruxelles CAPITALE Ixelles que l'intervention aurait été lancée.

Avez-vous identifié des indices de radicalisme dans cette association ? Selon le ministre Sven Gatz, qui cofinance ladite asbl, rien ne démontre de tels éléments. Je vous demande une réponse claire sur ces soupçons graves et l'intervention de la police.

M. Wauters.- Qu'en est-il de la déclaration de M. Jambon ?

Pour le reste, je partage totalement les préoccupations des intervenants précédents.

M. le Bourgmestre.- De nombreuses questions ont émergé à la suite de l'intervention du 9 février dernier visant l'asbl Globe Aroma dans le cadre du programme Belfi.

Pour rappel, ce programme coordonné par la police fédérale est placé sous la responsabilité du procureur général et de l'auditeur du travail de l'arrondissement de Bruxelles. Il doit permettre le contrôle administratif et judiciaire de personnes morales dont les activités participeraient au développement du radicalisme ou à ses phénomènes de soutien comme le trafic de faux papiers, d'armes ou de stupéfiants.

Polbru a commencé à participer à ces opérations à la fin 2015/début 2016. Son rôle se bornait alors à celui d'assistance et de protection des membres de la DR5 (division de la police fédérale) et des services tiers impliqués, à savoir l'ONEM, le ministère des Finances et l'Inspection sociale.

Dans le courant de l'année 2016, la lutte contre le terrorisme s'est étoffée. C'est ainsi que les zones de police ont été invitées, dans le cadre du plan Canal, à proposer des objectifs. En résumé, pour bénéficier des 25 policiers du plan Canal, il faut s'inscrire dans le plan Belfi.

In 2017 nam onze zone deel aan de controle van 37 bvba's en 17 vzw's. De keuze van controleplaats gebeurt in overleg tussen de zone, de bestuurlijke autoriteiten en de DR5 op basis van de politie- en of gerechtelijke bronnen.

Dans le cas qui nous occupe, cette asbl a été proposée par la police de Bruxelles à la police fédérale, et l'auditeur du travail a légitimé le contrôle. Ce dernier était motivé par le fait qu'il y avait beaucoup d'allers et venues de personnes extérieures à l'asbl et qu'on pouvait supposer que les activités de ladite asbl débordaient de ce qu'elles

auraient dû être. Les services craignaient ainsi qu'il ne s'agisse d'un débit de boissons déguisé permettant de financer des activités autres que celles que devrait poursuivre l'asbl. Cela n'a donc rien à voir avec des collaborations supposées entre services relatives à la politique migratoire.

Hoewel het aanvankelijke aantal politieagenten beperkt was, werden versterkingen gevraagd naar aanleiding van de moeilijkheden die de externe partners tijdens de inspectie ondervonden. Jullie kennen het vervolg en aangezien er een klacht is ingediend bij het Comité P zal ik mij ervan onthouden verder te gaan.

Sur le fond, je soutiens les opérations Belfi. Je ne peux donc admettre que des asbl aient une influence majeure dans nos quartiers sans que l'on connaisse la nature exacte de leurs activités ni les conditions dans lesquelles elles sont menées. Toutefois, il est évident que dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, si des infractions ont clairement été constatées et doivent être régularisées par les services compétents, il semble assez certain que ce contrôle aurait pu s'opérer hors du programme Belfi. C'est d'ailleurs ce que j'ai déclaré dans la presse lundi passé.

Avec Mme Lalieux, nous avons rencontré les responsables de ladite asbl vendredi, avec qui nous avons eu un dialogue apaisé, serein et constructif afin de trouver le moyen de répondre aux infractions d'ordre urbanistique et de registre. Je précise que lesdites infractions sont totalement régularisables et que cette association ne présente pas de graves problèmes administratifs. Un PV a été dressé pour des infractions d'urbanisme, et je n'ai pas à le commenter. Des contacts ont déjà été pris avec le service de l'urbanisme pour qu'il régularise la situation.

Zonder op de details van onze uitwisseling in te gaan, zijn we het naar mijn mening eens geworden over twee essentiële zaken. Aan de ene kant zullen we hen ondersteunen bij de naleving van de stedenbouw. Voor deze plaatsen, die als culturele ruimte benut worden, kon noch de opdracht noch de juiste milieuvergunning worden

voorgelegd. Ook moeten de brandveiligheidsvoorwaarden gecontroleerd worden.

Pour toutes les activités et la présence de Globe Aroma rue de la Braie, j'ai demandé aux services de l'urbanisme de prendre contact avec les responsables de l'asbl et de les accompagner dans leurs démarches de régularisation. Par ailleurs, afin de rétablir et d'apaiser le contact entre les responsables de l'asbl, leur public et les services de police, j'ai également demandé la visite d'un inspecteur de la division concernée. J'ai moi-même tenu une réunion de concertation avec le procureur général, l'auditorat du travail, les services de la police fédérale et les services de la police locale pour réfléchir aux moyens d'éviter que pareille situation ne se reproduise.

Pour conclure, je rappelle que la Ville est une commune accueillante et solidaire, et qu'elle a rarement mis autant de politiques en place pour soutenir les personnes les plus fragilisées de notre société. Je réitère mon soutien à la police qui, par ses missions, permet à chacun d'entre nous de jouir de ses droits et libertés en toute sécurité. Tout comme la Vlaamse Gemeenschap, la Ville soutient cette association.

Mme Lemaitre.- Je trouve cela incroyable ! Vous avez relevé que le contrôle était totalement disproportionné. On a mobilisé 25 agents pour vérifier qu'une structure agréée et subventionnée par des pouvoirs publics, dont la Ville, tenait un débit de boissons clandestin. Le résultat en est que deux personnes se retrouvent en centre fermé. C'est totalement disproportionné. Les infractions urbanistiques sont régularisables. Cette association étant soutenue par la Ville, n'y avait-il pas d'autres moyens de contrôler les comptes, en dehors du dispositif Belfi ?

Je suis révoltée par ce contrôle réalisé de manière disproportionnée à l'initiative de notre Ville et notre zone de police. Ce n'est pas innocent. J'attends de vous, monsieur le Bourgmestre, en tant que responsable de la police, que vous envoyiez un message très clair à la police : les paroles d'accueil et de solidarité prononcées par notre Conseil communal doivent être respectées également par la police. Je le répète, le

résultat de cette opération est que deux personnes se retrouvent enfermées sans raison dans un centre fermé. Si la Ville est réellement une commune accueillante et solidaire, il faut que la police prenne contact, dès demain, avec les autorités fédérales pour leur dire que ce contrôle était totalement disproportionné, et qu'elle mette tout en œuvre pour que ces personnes soient libérées du centre fermé où elles sont détenues par notre faute.

Mevrouw Abbad.- Mijnheer de voorzitter, ik blijf toch zitten met een aantal ernstige vragen.

De burgemeester heeft kort na de brutale inval aangekondigd dat er een onderzoek zou worden ingesteld. Ik heb daar nu niets over gehoord. Wanneer zal dat rapport klaar zijn? Dat rapport moet ook duidelijkheid scheppen over de manier waarop die inval is verlopen alsook over de reden waarom nu net bij Globe Aroma ingevallen moest worden in het kader van een Belfi-lijst.

De bevoegde minister zei dat over deze Belfi-lijst overleg wordt gepleegd met de DR5, de betrokken bestuurlijke overheden, enzovoort. Hebben de burgemeesters inzage in de lijst van het Belfi-platform of niet? Ik vind dat toch een belangrijke vraag.

Globe Aroma werkt met zoveel diensten van de stad, met het OCMW, met BRAVVO. De beide directies werken al jaren samen met het commissariaat enkele straten verderop en toch belandt zo'n vzw op die lijst. Dat is hallucinant.

De hamvraag blijft hoe dit in de toekomst kan worden voorkomen. De politie blijft tonen dat het haar aan terreinkennis ontbreekt. Dat blijft in deze context een groot probleem.

Globe Aroma heeft altijd gezegd dat ze graag met alle overheden wil samenwerken, maar dan wel in wederzijds respect. Zij vragen aan hun deelnemers dat ze zich inschakelen in een positief project en in de waarden en normen van onze samenleving. Dat is juist de garantie voor de samenleving dat het risico op radicalisering vermindert. De brute inval in die vzw heeft dat vertrouwen geschonden en zij moeten nu opnieuw van nul beginnen.

Wat de politie op vrijdag 9 februari heeft gedaan verhoogt onze veiligheid niet, integendeel, het versterkt de onveiligheid in onze stad. Er moet de politie en de korpschef duidelijk worden gemaakt dat ze bij dit soort invallen goed moeten nadenken over de impact die ze hebben en of ze daar de veiligheid van de burger mee dienen.

Mme Nagy.- Je suis à la fois inquiète et consternée. Le fait que des associations comme celle-ci soient visées par le dispositif Belfi pose question. La manière dont les choses se sont passées est inadmissible. L'asbl a déjà fait l'objet d'un contrôle visant d'éventuelles infractions, notamment à la législation sur le travail. Personne ne conteste sa légitimité. En l'espèce, ce qui est contestable, c'est la manière dont le contrôle s'est déroulé et le caractère totalement disproportionné de l'usage de la force. Les conséquences sont graves : un artiste reconnu qui devait participer à l'expo Carte de visite organisée par Mme Lalieux et un militant syndical connu de longue date se retrouvent enfermés et menacés d'expulsion sur la base d'un contrôle qui n'avait rien à voir avec leur situation. C'est contraire à la Convention européenne des droits de l'homme, qui prévoit en son article 5 qu'une personne doit savoir pourquoi elle est arrêtée. Or le contrôle dont question ne visait pas les visiteurs, mais l'asbl elle-même. J'y vois une grosse erreur dont les conséquences sont extrêmement dommageables.

J'espère qu'en tant que socialiste, en tant que Bourgmestre d'une commune qui se veut accueillante, vous ferez en sorte que cela ne se reproduise pas et, surtout, qu'une solution soit trouvée pour ces deux personnes. Les problèmes administratifs de l'asbl pourront certainement être réglés par ailleurs.

Je compte sur vous pour que notre engagement envers les sans-papiers soit respecté.

M. Wauters.- La manière dont a été effectué ce contrôle était disproportionnée. Savoir qu'il a été organisé par la Ville me laisse pantois. Sous prétexte d'un contrôle, on traque des personnes dont le seul délit est de ne pas avoir de papiers, on intimide des citoyens solidaires et ont transformé un havre en un lieu inhospitalier.

L'hospitalité n'est pas une valeur dangereuse, au contraire : elle rassemble et rend les gens meilleurs. En tant qu'humanistes, nous partageons l'indignation du secteur culturel et des nombreux citoyens qui aident au quotidien les nouveaux arrivants dans leurs démarches. J'espère que notre Ville et notre zone de police ne collaboreront plus à ce genre d'intervention, et qu'elles n'en seront plus les instigateurs.

Question de M. Maingain relative à l'état d'avancement du projet de salle de basket pour le Brussels

M. Maingain.- La presse se faisait écho, au début de ce mois, du risque pour le Basic-Fit Brussels de ne pas obtenir sa licence pour la saison 2019-2020, faute de disposer d'une salle conforme.

Nous avons toujours soutenu le Collège dans sa volonté de disposer d'une salle aux normes pour un club de basket. Après le projet abandonné sur le site du Primerose, une solution semblait se dégager sur le site de l'avenue de Madrid.

Où en est le projet de la salle de sport indoor permettant d'accueillir dans des infrastructures aux normes les matches du Brussels ?

Quel est le timing du dossier ? Quelle est la définition du projet ? Où en est le dépôt des permis ?

Quel est le coût prévu pour la salle ?

Quelle garantie le Brussels peut-il avoir de disposer de cette infrastructure pour la saison 2019-2020 ?

M. Courtois, premier échevin.- Le projet du Primerose a été abandonné et nous travaillons effectivement sur celui de l'avenue de Madrid où se trouvait une salle de patin à roulettes. Le dossier progresse. Nous sommes en contact avec une société

privée et le Parc des expositions qui utilisait cette enceinte sportive pour y stocker le matériel d'une asbl de la Ville. Nous sommes occupés à la rédaction des conventions juridiques relatives à ladite salle et à son annexe, dite le Petit Bois, à l'arrière du Palais 12.

Nous espérons y développer très rapidement un projet urbanistique. Le Collège a déjà inscrit un montant de 400.000 € pour les études juridiques et urbanistiques relatives à cette salle.

Nous espérons finaliser le projet pour la saison 2019-2020. Nous ferons en sorte que la salle actuelle reste opérationnelle et qu'elle continue d'accueillir des matches de Coupe d'Europe, le cas échéant.

La nouvelle salle sera adaptée pour accueillir d'autres sports collectifs comme le handball et le volley-ball.

M. Maingain.- Il faudra veiller à respecter les délais pour les demandes de permis. Je souhaiterais disposer de l'enquête juridique et urbanistique dont question.

M. Courtois, premier échevin.- Elle vous sera communiquée.

Question de M. François concernant les mesures prises par la Ville pour lutter contre les violences envers les enseignants

M. François.- Je souhaiterais revenir sur les faits de violence envers un professeur dans une classe de troisième professionnelle de l'athénée royal Rive Gauche de Laeken. Je ne m'exprimerai évidemment pas sur les faits en tant que tels, puisque le Parquet a été saisi et qu'une enquête a été ouverte.

Par contre, j'aimerais savoir avec précision ce que la Ville, en tant que pouvoir organisateur, a mis en place pour tout ce qui touche aux violences verbales et physiques dirigées contre le corps enseignant.

Quels sont les outils de sensibilisation ? Quelles sont les mesures d'accompagnement prévues quand de telles situations intolérables surviennent ? Quels appuis concrets aux directions ? Quelles sont les animations pédagogiques qui ont été testées pour

parler de cette problématique ?

On a beaucoup parlé de nos jeunes, parfois aussi de « ces jeunes-là », en errance scolaire et parfois sociale.

De tels faits méritent une réponse stricte, mais aussi structurelle. Que fait la Ville pour sensibiliser et travailler avec les enseignants, les directions et les élèves sur les violences dirigées contre le corps enseignant ?

Mme Hariche, échevine.- Je rappelle que l'athénée royal Rive Gauche ne dépend pas de la Ville de Bruxelles, mais de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela étant, votre question a du sens, puisque chaque pouvoir organisateur a le devoir de mettre en place une série d'actions préventives auprès des élèves pour supprimer de manière radicale les actes de violence ou similaires. Nous n'en avons pas connu beaucoup à la Ville de Bruxelles au cours des dernières années, mais personne n'est à l'abri.

Ma réponse est assez longue, car il me semblait nécessaire de faire référence à tout ce qui est fait auprès des élèves et des enseignants, et à tout ce qui est réalisé en aval des faits (action en justice). Je vous propose donc de transformer votre question orale en question écrite. Ne s'agissant pas d'une école de la Ville, l'actualité n'est pas aussi brûlante, mais cela reste un sujet important.

(Assentiment de M. François)

Question de M. François concernant l'accueil des personnes sourdes ou malentendantes aux guichets de la commune

M. François.- Près de 10 % de la population souffre de déficience auditive. Même si tous ne souffrent pas de surdité et n'ont pas nécessairement recours à la langue des signes, mettre en place des outils ou des réponses adaptés à nos concitoyens malentendants ou sourds est primordial dans une vision de société inclusive. Pour une autorité communale, il est par exemple essentiel de faire en sorte que l'accueil de ces personnes aux différents guichets nécessaires aux démarches administratives

classiques soit efficace et adapté.

En tant que capitale, Bruxelles devrait naturellement être une ville « malentendants admis », ce qui n'est pas vraiment le cas aujourd'hui, selon le secteur. Et pourtant, de nouveaux outils existent pour faciliter la communication entre les employés de la Ville et les personnes malentendantes. S'agissant des bonnes pratiques, je citerai la Ville de Liège qui a développé une application interactive installée sur des tablettes et qui permet d'assurer le passage d'une langue à l'autre (donc, visuellement pour la personne sourde et vocalement pour l'agent communal). Un tel système permet aux malentendants de se rendre en toute autonomie aux guichets de première ligne sans devoir amener ou attendre un traducteur.

Pouvez-vous me dire ce qui est mis en place pour l'accueil des personnes sourdes et malentendantes dans leurs démarches administratives, hors guichet électronique, évidemment ?

Quelle est la procédure mise en place pour répondre à ces personnes ?

Pourriez-vous envisager le développement d'une interface semblable à celle développée à Liège à même de proposer une traduction simultanée, et ainsi démontrer une attention particulière à tous les Bruxellois souffrant de déficience auditive sévère.

M. Courtois, premier échevin.- Je vous remercie pour votre question, même si je ne partage pas votre constat négatif quant aux services offerts par notre personnel aux personnes sourdes et malentendantes. Je crois me rappeler que Mme Lemaitre m'a posé la même question en mai dernier. Nous n'avons pas développé l'application interactive de la Ville de Liège permettant de traduire un message d'une langue à une autre. La raison en est très simple. Nous sommes peu confrontés à des problèmes avec des personnes malentendantes. Nous n'avons pas non plus reçu de demande de la part de nos services en ce sens.

Toutefois, nos services proposent une prise en charge individualisée et spéciale pour

certaines personnes souffrant d'un handicap, moteur ou non moteur. Pour les personnes souffrant d'un handicap moteur, nous disposons d'une équipe mobile de trois personnes qui offre un large éventail de services. Pour les personnes souffrant d'un handicap non moteur, comme les personnes sourdes et malentendantes, nous proposons des rendez-vous personnels afin de leur consacrer le temps nécessaire et les recevoir dans un endroit approprié à l'intérieur du service concerné afin de faciliter le dialogue.

Dans les faits, les personnes sourdes et malentendantes bénéficient du même suivi que les personnes âgées venant, par exemple, déposer une demande d'enregistrement d'euthanasie. Nous laissons à la personne le temps d'exprimer ses besoins par écrit et nous développons un véritable dialogue avec elle. Plutôt que de recourir à des gadgets et des applications, c'est le suivi personnalisé de la personne par les guichetiers et leur disponibilité qui feront la différence. J'en profite pour préciser que les guichetiers sont sensibilisés et formés à l'accueil des personnes souffrant d'un handicap. Ils s'efforcent toujours de dégager une solution adaptée à la personne, en concertation avec le responsable. La Ville de Bruxelles a par ailleurs créé un Conseil de la personne handicapée qui a pour objectif d'émettre des avis sur des problèmes concrets que rencontrent régulièrement les personnes handicapées. De plus, une formation à la langue des signes est déjà prévue par la Ville. Plusieurs guichetiers de la démographie l'ont déjà suivie, ce qui améliore encore le contact.

Je concède qu'il faut rester à l'écoute de toutes les initiatives et innovations qui pourraient apporter une réelle plus-value à l'accompagnement individualisé des personnes au sein de nos services. Toutefois, nous estimons que le contact personnel prévaut sur les applications.

M. François. - Je n'ai pas émis d'avis négatif. J'ai simplement proposé un outil complémentaire. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de demande exprimée qu'il n'y a pas de problème. La demande s'éteint souvent lorsque l'expérience a été négative.

Mondelinge vraag van de heer Dhondt betreffende de heropening van de Oeverpoort in de richting van de Hooikaai naar de Handelskaai

Question de M. François concernant le plan de circulation, la réouverture de la Porte du Virage et le tracé rebaptisé par les habitants « quai de la mort » entre Yser et Saintelette

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, tot mijn grote verbazing werd in het College van 1 februari 2018 beslist om de Oeverpoort opnieuw open te stellen. De Oeverpoort, waar de tram passeert, is eigenlijk een aangenaam pleintje, waar men tot voor kort in alle veiligheid kon kuieren en spelen. Het College heeft beslist om daar opnieuw een rond punt van te maken.

Al het werk dat is gedaan in het kader van het wijkcontract Kaaïen wordt daardoor met een vingerknip teruggedraaid. Voor de bewoners is dit een onbegrijpelijke beslissing en een grote teleurstelling, een stap terug. Hoe motiveert het College deze beslissing?

Betreft dit een tijdelijke beslissing? Is het de bedoeling dat plein te laten degraderen door er auto's, vrachtwagens en dies meer op te laten rijden en alle investeringen die in die publieke ruimte gedaan zijn in de vuilbak te gooien?

M. François.- Il est ahurissant d'avoir ouvert aux automobilistes venant du quai aux Foins la promenade entre le square Saintelette et la place Marguerite Duras, sans aucune raison apparente. Les habitants du quartier ont vite compris l'absurdité et la dangerosité de cette décision, puisqu'ils ont apposé plusieurs affiches rebaptisant cet endroit le « Quai de la Mort ».

Quel est l'objectif de cette mesure ? Cet accès s'inscrit-il dans la vision qu'a l'échevine Ampe de la mobilité dans le quartier ?

Cette décision est ahurissante.

M. Courtois, premier échevin.- Je vous lis la réponse de Mme Ampe.

Les blocs en béton étaient temporaires. Cette semaine, ils seront remplacés par des potelets qui seront posés de la même manière que de l'autre côté de la place.

M. François.- Donc, Mme Ampe confirme qu'il sera possible de traverser une promenade. Cette réponse est ahurissante.

De heer Dhondt.- Mijnheer de voorzitter, de betonblokken zijn tijdelijk, maar de beslissing is definitief. De heraanleg van de Oeverpoort is nog maar pas gebeurd en nu gaat het College daar auto's, vrachtwagens, enzovoort, over laten rijden en alle investeringen zijn tenietgedaan. Er zijn daar subsidies voor gegeven. Moeten die dan ook worden terugbetaald? Dat is hallucinant.

Ecolo-Groen is ervan overtuigd dat we de stad aangenaam moeten maken voor de bewoners en we willen koning auto van de troon stoten, maar het College doet het tegenovergestelde. Het ontvangt koning auto met open armen. Dat is onze vaststelling en ik hoop dat de Brusselaars in oktober dezelfde vaststelling zullen doen.

De heer Courtois, eerste schepen.- Mijnheer Dhondt, ik ken deze problematiek. Ik ben er enkele keren geweest. De mensen zullen met hun wagens kunnen oversteken. Nu moeten ze rijden tot het Yserplein en dan terugkomen om aan de overkant van de laan te geraken. Dat is ook hallucinant voor de bewoners.

Nous devons également éviter aux voitures de devoir faire la boucle jusqu'à Yser pour passer de l'autre côté de l'avenue.

De heer Dhondt.- Dat is volgens mij de essentie van waar wij van mening verschillen. Dit gaat allemaal over een circulatieplan en het doel van zo'n plan. Ons doel is dat de binnenstad aangenaam te maken voor bewoners, fietsers en voetgangers? Voor jullie is de binnenstad er in de eerste plaats nog altijd voor de auto. Dat zijn voorstellen van de 20ste eeuw. We leven nu in een andere eeuw. In oktober zult u zien dat de Brusselaar een dergelijk beleid helemaal niet meer wil.

M. François.- Je prends acte du fait que l'échevine de la mobilité, pour faire gagner une minute aux automobilistes, va couper une promenade dédiée aux cyclistes et aux piétons. C'est donc cela la vision de la mobilité de cette majorité.

M. Courtois, premier échevin.- Nous en reparlerons en Collège. Le débat n'est pas clos.

Question de M. Maingain relative aux problèmes de sécurité à Neder-over-Heembeek

M. Maingain.- Ces derniers mois ont vu la multiplication de faits problématiques à Neder-over-Heembeek : tentatives de car-jacking avenue de Versailles, plusieurs braquages dans des commerces de l'avenue François Vekemans, augmentation des cambriolages, destruction d'un bus.

La zone de police a-t-elle constaté une recrudescence des problèmes de sécurité à Neder-over-Heembeek ?

Quelles sont les priorités données à la police pour contrer ces phénomènes, spécifiquement à Neder-over-Heembeek ?

Les services de prévention sont-ils mobilisés et dans l'affirmative, avec quelles missions spécifiques à Neder-over-Heembeek ?

M. le Bourgmestre.- À l'examen des statistiques de criminalité de janvier 2018 à ce jour, il appert qu'il n'y a ni plus ni moins de vols dans les habitations que pour l'année 2017. Pour janvier, nous en sommes à 24 - c'est beaucoup trop -, ce qui correspond au même chiffre qu'en février 2017. La moyenne par mois oscille entre 15 et 25 pour 2017. Ce sont 25 cas de trop. Ils sont extrêmement traumatisants pour les gens qui les subissent. Il est exact que des hold-up ont eu lieu dans des agences de paris où circule de l'argent liquide. Un vol a encore eu lieu aujourd'hui.

La Recherche locale est sur la piste d'un groupe d'adolescents qui sévit dans le quartier (sac-jackings et vols dans les habitations). Certains ont été surpris début février, mais ils ont été relaxés par manque d'éléments à leurs charges. Ils sont tous connus et mis en bande urbaine.

Solutions préventives

- organiser plus de techno-prévention pour les habitants des quartiers résidentiels et notamment les villas avec jardin ;

- introduire des demandes de passages préventifs et contrôles de police lorsque les propriétaires s'absentent pour quelques jours de leur domicile ;
- sensibiliser les propriétaires au placement d'alarmes et de détecteurs de mouvement, placer de bons châssis, fermer correctement les fenêtres...

Démarches répressives - vols avec violence

La section JUD/Vols est actuellement en charge de trois dossiers de vol à main armée à Neder-over-Heembeek. Les enquêtes sont en cours ;

La prochaine fusion des effectifs de la 7e division et de la 12e division au sein de la BTI LAEKEN aura pour effet d'accroître le nombre de patrouilles, en ce compris sur Neder-over-Heembeek - Haren.

La création de la DPI Neder-over-Heembeek dans le courant du mois de mai 2018 dans le bâtiment Lorebru générera un plus grand contrôle social aux portes du quartier Versailles de par la présence policière 24h/24 (jour et nuit) en shifts de 64 policiers patrouilleurs polyvalents (intervention) secondés par une cellule mobilité luttant contre les incivilités de type roulage (12 agents de police et à terme 6 bikers). La création d'une unité de recherche locale axée sur Neder-over-Heembeek et Haren, et travaillant en synergie avec les patrouilles d'intervention prenant à bras-le-corps les enquêtes judiciaires spécifiques de Neder-over-Heembeek - Haren.

Les services de prévention de l'asbl Bravvo présents à Neder-over-Heembeek sont les suivants :

- une équipe de gardiens de la paix ;
- un éducateur de rue ;
- un médiateur social (une personne présente dans le quartier qui est en lien avec l'ensemble du tissu associatif public et privé) qui tend à travailler le « mieux vivre ensemble » dans le quartier ;
- un médiateur local (qui travaille avec les personnes volontaires sur les conflits interindividuels afin de les aider à les résoudre ou à trouver une solution) ;
- la Maison de jeunes (avec une équipe d'animateurs et éducateurs).

M. Maingain.- Des problèmes se posent à Neder-over-Heembeek. J'entends que des mesures structurelles sont prévues à terme. Les citoyens demandent clairement une intensification des patrouilles pour apaiser la situation.

Question de Mme Nagy concernant le départ annoncé de Recyclart de la gare de la Chapelle

Mme Nagy.- Lors des Conseils communaux du 18 décembre 2017 et du 22 janvier 2018, faisant suite à mes questions sur les difficultés que rencontrait l'asbl Recyclart pour continuer ses activités à la gare de la Chapelle, l'Échevine de la culture s'est voulue rassurante et nous a annoncé un possible accord avec les responsables de la SNCB et d'Infrabel. L'Échevin Weytsman a abondé dans le même sens. Et pourtant, quelques jours plus tard, Recyclart annonçait qu'aucun accord n'était conclu et que l'association devait quitter la gare de la Chapelle pour le 28 février prochain.

Par ailleurs, nous apprenons qu'une autre activité de Recyclart, hébergée près de la place du Jeu de Balle, doit également être délocalisée avant le 25 mai. La pérennisation des activités de Recyclart est donc mise en danger.

Madame l'Échevine, confirmez-vous la possibilité d'un déménagement aux Brigittines ? Quelles seront les conséquences pour les activités des deux institutions Recyclart et les Brigittines (occupation des locaux, programmation, activités de formation à l'horeca de Recyclart etc.) ?

L'ensemble de la programmation actuelle pourra-t-elle être maintenue ?

Lors du Conseil communal du 22 janvier, je vous avais proposé comme solution de

repli, fût-elle temporaire, l'occupation de la gare du Congrès. Vous sembliez ouverte à cette proposition. Or elle ne semble pas avoir été retenue. Pouvez-vous nous en donner les raisons ?

Pouvez-vous nous informer de votre position et de celle du Collège sur la future localisation de Recyclart ?

Mme Lalieux, échevine.- Je travaille depuis de nombreuses années avec Recyclart pour répondre aux demandes de la SNCB et d'Infrabel de rendre les locaux de la Jonction conformes à un accueil du public. En 2016, 2017 et 2018, j'ai inscrit un budget destiné à rendre l'ensemble du bâtiment conforme à la norme de résistance au feu RF 2h tel qu'exigé par la SNCB et Infrabel. Nous planchons également sur une convention d'occupation.

La priorité de la SNCB et d'Infrabel ne va pas aux activités socioculturelles, mais à la sécurité de la Jonction. Entre les ingénieurs de la Ville, le bureau d'étude de la Ville et les ingénieurs de la SNCB et d'Infrabel, une divergence de vue est apparue entre les notions d'obligation de résultat et d'obligation de moyen. Un accord est finalement intervenu sur une obligation de résultat. Cela implique le déménagement temporaire de Recyclart, le temps de réaliser tous les travaux. Ces travaux de mise en conformité seront réalisés en parallèle avec le grand chantier lié au contrat de quartier. Ils débiteront très rapidement. Nous espérons que pour septembre 2019, l'asbl pourra réintégrer ses locaux. Il n'est donc pas question d'évoquer aujourd'hui une réimplantation de Recyclart ailleurs. Son ADN est dans ce quartier et à cet endroit. Recyclart a fait vivre ce quartier pendant de nombreuses années.

Vu la proximité avec le contrat de quartier, je me suis bien entendu concertée avec M. Weytsman, alors Échevin en charge des contrats de quartier. Son cabinet et son administration ont été chargés de contacter un bureau d'étude pour valider l'ensemble des propositions, ce qui a été fait. Il faudra toutefois s'armer de patience, car les travaux devraient durer environ 12 mois.

Pour cette période temporaire, des solutions ont été envisagées, mais il subsiste des interrogations. Il faut remplacer le restaurant, les bureaux, les salles de concerts, le stock de matériel, et les activités devront être séparées. Pour le restaurant, je suis intervenue auprès de Patrick Bonté pour envisager les Brigittines comme une piste de solution. Il n'a pas fallu être insistant pour qu'il accepte d'héberger le restaurant et les formations pendant la journée, les Brigittines n'utilisant la cuisine que le soir. Il n'y aura donc pas de problème de programmation pour les Brigittines. Je suis également intervenue auprès de Christine Rigaux, directrice du centre culturel Bruegel, qui s'est montrée totalement volontaire pour collaborer et soutenir Recyclart dans cette période de transition. Le dialogue est en cours.

Les ateliers sont déjà délocalisés dans la rue de la Philanthropie. Dans le cadre du contrat de quartier Jonction, ils seront installés sur l'actuelle dalle des Brigittines de manière définitive en 2021. Ce sera le premier bâtiment construit.

Le volet expositions et rencontres avec le quartier sera itinérant. Ce problème est assez simple à gérer, vu le caractère modulable de l'activité.

S'agissant des bureaux, une concertation a lieu avec la Régie foncière et le CPAS pour trouver des locaux.

Le volet le plus compliqué est celui des soirées et des concerts. Nous avons proposé la gare du Congrès, mais elle ne convient pas, car elle est encore ouverte au public.

M. Weytsman et moi-même nous sommes battus pour Recyclart et nous continuerons de le faire. Cette association est la seule à proposer de la culture alternative. Elle a réanimé un quartier qui était à l'abandon. Nous voulons la voir revenir une fois terminés les travaux de la Jonction et de la gare de la Chapelle.

Mme Nagy.- Vous semblez sûre de la réimplantation de Recyclart dans le quartier. Or les informations diffusées dans la presse par Infrabel et Recyclart elle-même ne vont

pas dans le même sens. Ainsi, Recyclart affirme qu'elle doit quitter l'atelier de formation pour le 31 mai. Elle semble être en errance et en recherche. Or, à vous entendre, des pistes sont explorées.

Mme Lalieux, échevine.- Nous sommes en dialogue permanent avec Recyclart depuis plus de deux ans. Il se peut que certaines de ses exigences ne soient pas acceptées par d'autres lieux culturels.

M. Weytsman.- Initialement, la proposition d'Infrabel ne permettait plus aucune activité sur la Jonction. Le problème de la rue de la Philanthropie est que le Foyer bruxellois a demandé le déménagement un an plus tôt que prévu. Nous avons demandé au foyer de lui laisser une année de plus, ce qui lui permettra de passer de la rue de la Philanthropie à la dalle des Brigittines, dans le nouveau bâtiment à construire. Les locaux de la rue de la Philanthropie seront rénovés à hauteur de 68.000 €, tel que prévu dans le contrat de quartier, et attribués à des associations de jeunesse.

Mme Nagy.- Les concerts ne pourraient-ils pas être organisés de façon temporaire dans le bâtiment Citroën ?

Mme Lalieux, échevine.- Le bâtiment Citroën relève de la Région. Les travaux vont y débiter prochainement. Je ne peux pas dire que je l'envisage, mais je peux poser la question.

M. le Président.- Avec l'accord des auteurs, les questions à l'ordre du jour non traitées en cette séance sont reportées à une séance ultérieure ou transformées en questions écrites.

Prochaines séances

Vendredi 23 mars 2018

À partir de 14h : sections ordinaires.

Lundi 26 mars 2018

À 15h : sections réunies (GIAL)

À 16h : séance publique suivie d'un comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 21h20.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 21u20.*